



GUIDE DE LA RENTRÉE 2023



TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue à l'Association des Scouts du Canada	3
• PRÉSENTATION ET HISTORIQUE DU MOUVEMENT	4
Mission, Loi et promesse	5
Structure de l'organisation	7
Historique du mouvement	9
• ADULTES DANS LE SCOUTISME	10
Rôles et responsabilités des animateurs	11
Leadership chez le bénévole	12
Rôles et responsabilités des gestionnaires	13
Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme	14
Ma démarche de formation	15
• PROGRAMME ET PÉDAGOGIE	17
Proposition éducative	18
Une année remplie de projets : le VC(i)PRÉF	20
PICASSO pour le développement des jeunes et objectifs terminaux	22
Pédagogie par branche	31
Nouvelle pédagogie Castors	33
Principes d'une réunion type et attitude de l'animateur	35
Engagement jeunesse	36
Brevets et reconnaissances pour les jeunes	39
Événements	43
Avancer sur le chemin de l'inclusion	44
• CENTRE DE RESSOURCES	45
Personnes-ressources du centre national	46
Système d'information des scouts du canada (SISC)	48
Centre de ressources	49
L'ABC de l'uniforme	50
Les comités nationaux	51
Comment organiser une collecte de fonds	53
• POLITIQUES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	57
Introduction, politiques et formulaires	58
Guide de gestion du risque	74
• REMERCIEMENTS	95

Bienvenue à l'Association des Scouts du Canada

Nous sommes heureux de vous présenter *Le guide de la rentrée 2023/2024*, un guide de référence regroupant les informations et les ressources essentielles à votre parcours dans le monde du scoutisme en tant que bénévole animateur ou gestionnaire.

La force du scoutisme repose en grande partie sur l'engagement de plus de 3 000 bénévoles comme vous. C'est grâce à vos efforts et à votre dévouement que nous pouvons accomplir la mission de l'Association des Scouts du Canada, soit celle de promouvoir et de soutenir le développement de la jeunesse.

Nous espérons donc que cet outil saura vous appuyer et vous guider tout au long de votre expérience et, qu'ensemble, nous réussirons à créer un Monde meilleur.

Liste des conformités

La formation, le soutien en cours de mandat et l'évaluation sont essentiels au bon encadrement de l'adulte afin qu'à son tour, il puisse permettre aux jeunes d'atteindre leur plein potentiel dans un environnement sûr et conforme à la méthode scout.

Chaque adulte s'engage donc à collaborer aux différentes étapes du Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme. En plus du *processus de recrutement et de sélection* (incluant la séance d'orientation), les membres adultes doivent adhérer aux politiques et règlements de l'ASC et s'assurer de respecter en tout temps le niveau de conformité de l'Association (*Vérification d'Antécédent Judiciaire, Certification Priorité Jeunesse et Code de Comportements attendus*). Ils doivent également comprendre les rôles et responsabilités inhérents à leurs mandats et suivre les formations obligatoires pour tous ainsi que celles nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à vous référer aux différents documents de ce guide ou à notre site Web à l'adresse www.scoutsducanada.ca.

PRÉSENTATION

ET HISTORIQUE DU MOUVEMENT

Mission, Loi et promesse

La Mission de l'Association des Scouts du Canada

Selon les valeurs énoncées et la Loi scout, promouvoir et soutenir en français l'éducation des jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la société pour construire un monde meilleur.

Vision

D'ici 2023, l'Association des Scouts du Canada sera reconnue comme un des principaux mouvements éducatifs, œuvrant en français, pour les jeunes au Canada. Elle permettra à ses jeunes de devenir des citoyens actifs capables d'apporter un changement positif au sein de leur communauté et dans le monde sur la base de valeurs partagées.

Valeurs

- Le respect
- L'efficacité
- L'engagement

La Loi que nous connaissons jusqu'à maintenant avait été adoptée en 1969. L'Association des Scouts du Canada a pris l'initiative d'entamer un voyage au cœur des valeurs scout afin de permettre à chaque jeune d'adhérer, dans un langage approprié à notre culture et à notre temps, à une Promesse et une Loi reflétant les principes du scoutisme. Puisque les sociétés et les gens qui la composent évoluent, les Organisations Scoutes Nationales (OSN) sont appelées à modifier et à adapter les énoncés à ces changements.

En mars 2018, le comité de réflexion sur les valeurs a vu le jour grâce à l'intérêt de plusieurs jeunes bénévoles sur ce sujet. Les travaux de consultation ont, entre autres, consisté à effectuer des recherches sur les valeurs des jeunes canadiens et canadiennes, colliger les études récentes sur les valeurs des adolescents, adolescentes et jeunes adultes, examiner la Loi scout de l'ASC et valider sa congruence avec les aspirations des jeunes, consulter et sonder des adolescentes et adolescents, scouts et non scouts, analyser les propositions de valeurs d'autres associations scoutes nationales et réaliser des groupes de discussion.

Les nouveaux énoncés de la Loi et Promesse correspondent à un idéal partagé, fidèle aux valeurs énoncées par le fondateur, qui doit permettre d'unir davantage notre mouvement :

- Des énoncés inclusifs et non genrés
- Un vocabulaire moderne et adapté
- Une approche par valeurs qui rend la Loi plus facilement mémorisable
- Suscitent des réflexions plus profondes et personnelles
- Une forme dynamique et contemporaine
- Formulable à partir de 11 ans

La nouvelle Loi Scoute

Notre nouvelle Loi a été formulée à partir des valeurs exprimées par l'ensemble de nos jeunes scout.e.s, puis peaufinée par le comité des valeurs, présentée au Conseil national, adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de l'ASC et approuvée par le bureau mondial de l'OMMS.

La nouvelle Promesse

C'est avec fierté et solidarité que moi [...], je m'engage à vivre en harmonie avec les valeurs de la Loi scout.e et ma spiritualité, pour contribuer au bien-être des autres et au monde meilleur auquel j'aspire.

Pour en savoir plus sur le cheminement de notre réflexion, téléchargez le [Guide détaillé de la reformulation de la Loi scout.e et de la Promesse](#)



RESPECT

Je fais preuve de respect envers moi-même, les autres et l'environnement.



CONFIANCE

Je crois en moi, j'apprends à compter sur les autres et je mérite confiance.



JUSTICE

J'agis avec les autres pour un monde ouvert, juste et solidaire.



DÉPASSEMENT

Je progresse avec enthousiasme et créativité tout en cherchant à me dépasser.

Plan stratégique 2020–2023

Pour accomplir sa mission et continuer d'améliorer la qualité de l'expérience scout.e, l'ASC a développé une nouvelle planification stratégique qui intègre 5 axes majeurs :

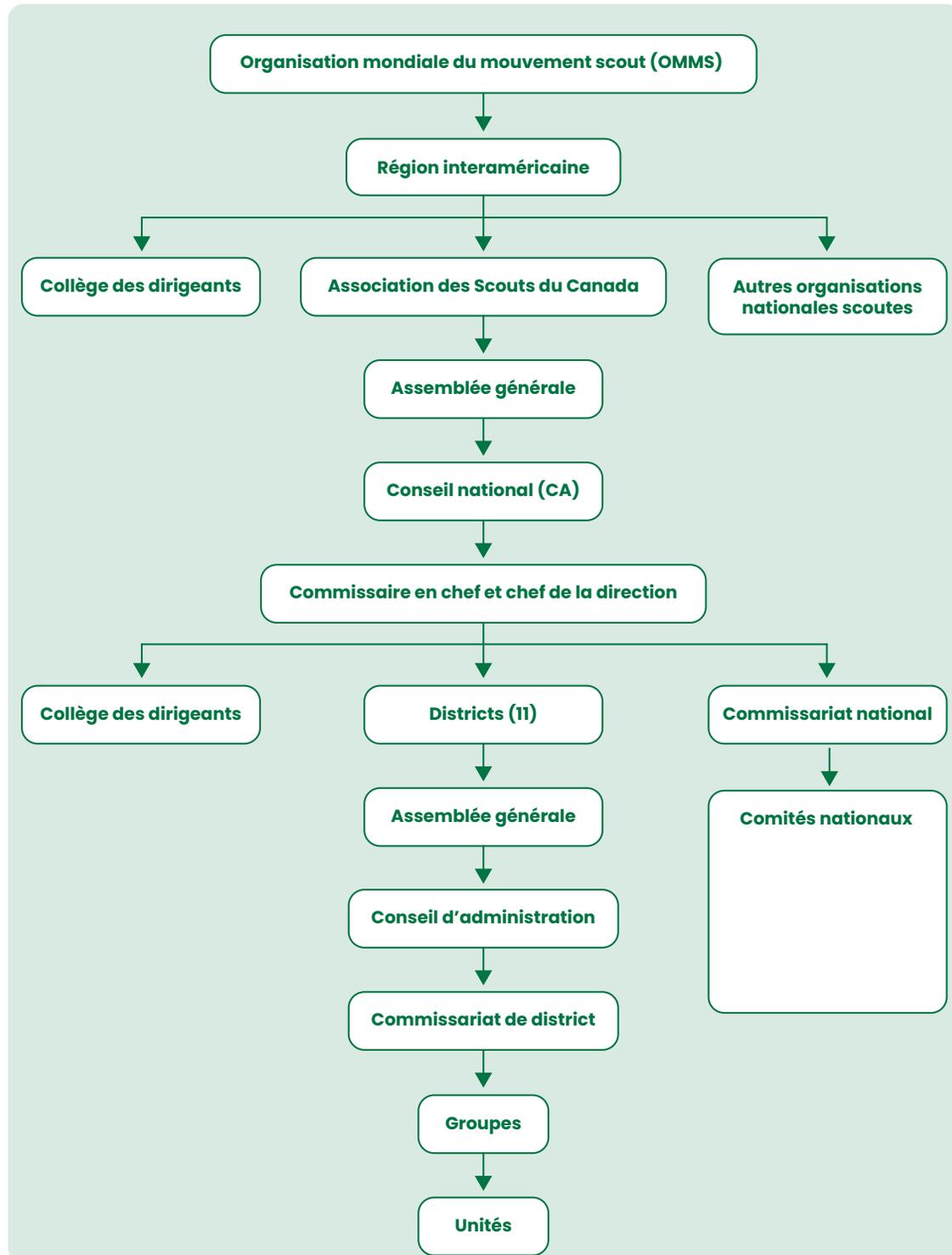
- Amélioration de la qualité de l'expérience scout.e en prenant en compte les objectifs de développement durable et les enjeux en matière de protection des jeunes.
- Renforcer le thème de la diversité et de l'inclusion en mettant l'accent sur l'égalité des genres et le dialogue interculturel.
- Augmenter la qualité de l'engagement des jeunes.
- Mettre en œuvre la stratégie de communication nationale liée à la stratégie globale

de communication et d'engagements stratégiques (OMMS et Région interaméricaine).

- Améliorer la qualité du développement institutionnel de l'Association et des districts en mettant l'accent sur la gouvernance et le développement financier.

Une planification stratégique ambitieuse pour aller de l'avant et se renouveler, avec comme toile de fond la rénovation du programme des jeunes pour un scoutisme qui répond vraiment aux aspirations et enjeux de jeunes francophones au Canada.

Structure de l'organisation



Structure du groupe



Historique du mouvement

On doit le succès du scoutisme à son fondateur, Lord Robert Baden-Powell né le 22 février 1857, en Angleterre. Ce dernier, après sa brillante carrière militaire, décide de « transformer l'art d'apprendre aux hommes à faire la guerre, en art d'apprendre aux jeunes à faire la paix ».

Au cours de la guerre des Boers, où il s'est particulièrement illustré, Baden-Powell rédige un livre sur l'observation et la vie dans le bois, appelé *Scouting* ou *L'art des éclaireurs*. Une fois rentré en Angleterre, B.-P. constate que son livre, qui était d'abord destiné aux jeunes soldats, a obtenu un succès phénoménal auprès des clubs de loisirs.

C'est ainsi qu'en 1907, il décide de faire un premier camp scout expérimental. La grande réussite de ce camp le pousse, en 1908, à réécrire son ouvrage qui deviendra *Scouting for boys* : le tout premier livre du mouvement scout. Dès ce moment, Baden-Powell se dévoue totalement au scoutisme et voyage à travers le monde pour encourager les jeunes de partout à devenir scouts.



-L'ASC c'est :

Près de 17 000 membres francophones, jeunes et adultes !

www.scoutsduncanada.ca

Le scoutisme au Canada

Le Canada compte exceptionnellement deux organisations scouts nationales reconnues par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) : l'Association des Scouts du Canada (ASC) et [Scouts Canada](#).

Cette spécificité est entérinée par une entente appelée *Ensemble-Together*, signée par l'Association des Scouts du Canada et Scouts Canada, en 1967 et actualisée en 2012. À l'origine, l'ASC devait exclusivement offrir ses services aux francophones catholiques.

Aujourd'hui, les deux organisations nationales sont toujours indépendantes. L'ASC et Scouts Canada ont bien sûr évolué, les deux associations sont maintenant multiculturelles et multiconfessionnelles. Les deux organisations travaillent aussi de concert sur de nombreux dossiers et entretiennent un comité permanent de collaboration.

Le plus grand mouvement jeunesse au monde !

Plus de 57 millions de membres dans plus de 160 pays.

www.scout.org

ADULTES DANS LE SCOUTISME

Rôles et responsabilités des animateurs

C'est par le biais des animateurs que le scoutisme s'adresse aux jeunes. Le rôle principal de l'animateur est d'encadrer les efforts des jeunes. L'animateur prend les jeunes au sérieux et met à profit son expérience en les aidant à choisir leur aventure, à l'organiser et à la réaliser jusqu'au bout.

L'animateur doit, entre autres :

- Veiller à la sécurité et à la protection des jeunes en tout temps;
- Participer aux réunions de l'unité et participer à la vie de groupe;
- Maintenir une bonne communication et des relations constructives avec les parents des jeunes (mettre à profit les parents qui manifestent l'intérêt de s'impliquer);
- Développer les connaissances et les habiletés nécessaires afin de bien remplir son rôle d'animateur;
- Travailler en équipe avec les autres animateurs et avec les jeunes de son unité;
- Appliquer le programme des jeunes selon la pédagogie de branche qui correspond à son unité, ce qui signifie :
 - Accompagner les jeunes dans leur progression personnelle;
 - Utiliser les éléments de la méthode scout;
 - Participer à la planification, à l'organisation, à la réalisation et à l'évaluation de chaque activité de l'unité, dont les camps.



Leadership chez le bénévole

Être animateur chez les scouts demande du leadership, mais pas n'importe quel leadership !

Les animateurs scouts **aident, motivent et soutiennent** les jeunes afin que ces derniers développent leur confiance en eux, se découvrent, socialisent avec leur entourage et entreprennent des actions pour le changement.

À l'Association des Scouts du Canada, la relation éducative se base sur un partenariat entre l'animateur et les jeunes. Cette forme de partenariat permet à l'animateur de s'assurer que **le jeune est responsable de sa propre expérience d'apprentissage**, en l'aidant à découvrir ce qu'il est capable de faire de façon autonome.

Nous croyons fortement en la **capacité des jeunes**. Nous misons sur leur potentiel en les encourageant à mettre leurs efforts au service de la découverte et de l'apprentissage. Il est ainsi primordial de laisser l'opportunité aux jeunes d'explorer et d'apprendre par eux-mêmes. L'animateur doit bien sûr rester vigilant et s'assurer que les actions des jeunes s'effectuent dans un cadre sécuritaire.

Il est important de trouver **le bon niveau de défi** pour chaque jeune. Si le jeune a trop de responsabilités, il peut sentir une trop grande pression et être intimidé; à l'opposé, si le jeune n'a pas assez de responsabilités, il peut se désintéresser. Il est ainsi préférable de laisser les jeunes travailler à leur propre rythme, de manière autodirigée et dans un but déterminé, plutôt que d'essayer de tout contrôler.

Le secret est d'impliquer les jeunes dans une tâche et de les **soutenir dans la prise de responsabilités** de leur apprentissage.

Quelques conseils pour vous aider à assumer votre leadership scout :

- Accompagnez le jeune dans son apprentissage et offrez-lui l'opportunité d'effectuer la tâche de façon autonome;
- Posez des questions directes aux jeunes pour les aider à développer leur propre analyse d'une situation;
- Encouragez et aidez les jeunes à explorer, de façon sécuritaire, des situations qui diffèrent de ce à quoi ils sont habitués : apprendre à partir de situations complexes aide à grandir et à se dépasser;
- Soulignez leurs succès et leurs efforts.



L'adulte doit être directif sur les procédures et le cadre des décisions (système des équipes, valeurs, cadre symbolique), mais non directif sur le contenu (activités, vie de groupe, règles de vie commune) qui est déterminé par les jeunes.

Rôles et responsabilités des gestionnaires

L'Association des Scouts du Canada est une organisation à multiples composantes, démocratiques et interdépendantes (voir *Structure de l'organisation*, p.10). L'ASC recommande à chaque groupe de se doter d'un conseil de gestion dont il pourra choisir les membres lors d'une assemblée générale.

Élu démocratiquement, le conseil de gestion fait office de conseil d'administration. C'est à lui que sont délégués les pouvoirs de la gestion courante et le mandat de s'acquitter des obligations que lui impose la loi.

Le conseil de gestion doit, par conséquent :

- Agir avec prudence et diligence ainsi qu'avec honnêteté et loyauté dans le seul intérêt du groupe;
- Déterminer les règlements généraux du groupe en conformité avec ceux des autres instances du Mouvement et s'assurer que les membres respectent les lois et les règlements;
- Planifier les orientations à long terme du groupe dans le but d'assurer sa pérennité;
- S'assurer de la qualité et de la réalisation des plans d'action à court, moyen et long terme; en évaluer les résultats;
- Assurer les relations avec le milieu;
- Voir au financement, à la gestion et au développement des ressources financières et matérielles;
- Recommander au district la nomination ou la destitution du chef du groupe.

Choisi pour ses compétences et son expérience, chaque dirigeant se voit attribuer un mandat bien précis.

Ainsi, le président dirige les assemblées du conseil, le vice-président agit à titre de remplaçant en cas de besoin, le secrétaire rédige les procès-verbaux, note les résolutions et assume les obligations concernant les documents légaux tandis que le trésorier s'occupe des affaires financières.

Afin de bien comprendre les enjeux et de maîtriser leur environnement, les membres élus devront suivre certaines formations en gestion.

La protection des jeunes est la priorité de l'Association des Scouts du Canada et elle doit également être la vôtre.

Le respect doit guider vos actions, autant avec les jeunes, les autres animateurs ou gestionnaires qu'avec les parents.

Impliquez les jeunes : le scoutisme se fait par et pour les jeunes.

En tant que bénévole dans le scoutisme, vous êtes un modèle pour les jeunes.

Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme

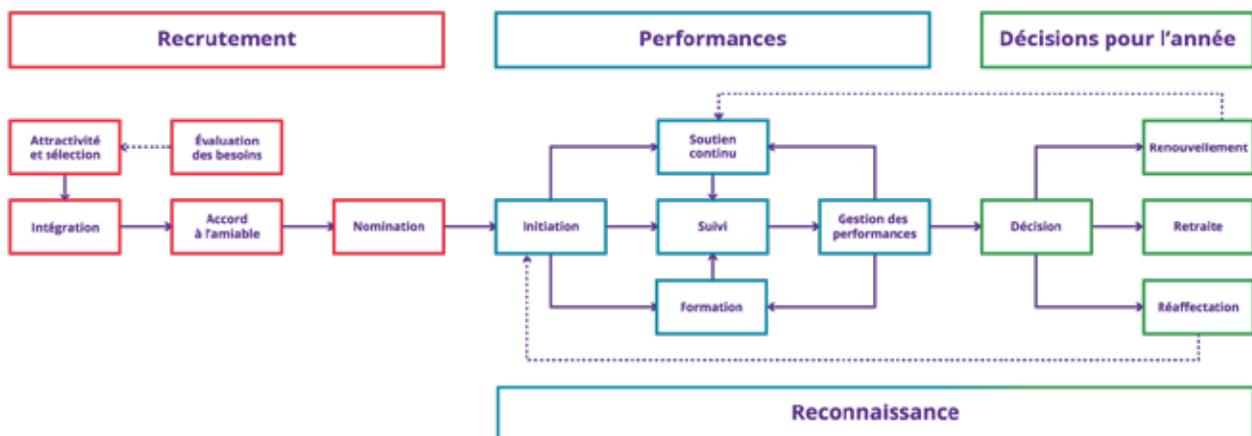
Tout adulte dans le scoutisme suit un cheminement qui va de son recrutement à son départ. Ce cheminement s'appelle « Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme ». Vous pourrez être appelé à occuper divers postes ou à assumer diverses fonctions au cours de votre passage dans le scoutisme.

Pour chaque poste ou fonction, il y a généralement plusieurs tâches qui constituent le mandat. Dans l'exécution de vos tâches, vous serez soutenu par un responsable qui vous invitera à suivre

une formation pour parfaire vos connaissances ou développer vos compétences.

Ce cycle proposé par l'OMMS a été mis en place afin de vous offrir un encadrement approprié et de vous permettre de faire le point, lorsque nécessaire, sur votre cheminement en tant qu'adulte dans le scoutisme. Pour la description de chacune des étapes, consultez la [Politique sur l'encadrement de l'adulte dans le scoutisme](#).

Source : Politique de l'OMMS, *Adultes dans le scoutisme*, p.12.



Ma démarche de formation

La formation, élément important du Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme, a été conçue pour faciliter votre expérience en tant que bénévole. Vous serez donc invité à suivre certaines formations obligatoires :

Avant votre premier mandat au sein du Mouvement

- Priorité jeunesse

Dans les trois mois suivant votre arrivée

- DPF0001 Plan de formation personnel;
- MVT0001 Structure et organisation du Mouvement;
- MVT0002 Principes fondamentaux du scoutisme;
- MVT0003 Programme des jeunes (Pédagogie).

Vous pourriez également être tenu de suivre des formations en secourisme et en camping d'hiver.

Cette exigence est déterminée en fonction des tâches que vous occuperez¹. Par la suite, nous vous encourageons à suivre une formation qui répond à vos besoins. Une gamme variée de modules de formation est accessible dans votre dossier personnel sur le Systeme d'information des Scouts du Canada (SISC). Ces modules sont pensés afin de s'adapter à vos disponibilités et à votre cheminement. La formation proposée tient compte de vos acquis, de votre expérience et respecte votre rythme de progression.

Ces modules peuvent être divisés en quatre volets :

- Parcours d'animation
- Parcours de gestion
- Parcours de formateur
- Formations complémentaires et techniques

1. Pour plus de détails, consultez la [Politique sur la formation des adultes et compétences requises](#).



La réussite d'un certain nombre de modules mène à l'obtention de brevets de formation comme le nœud de Gilwell, le foulard grège, le badge de bois, les nœuds de Cabestan, le nœud de Tisserand et le collier à 4 bûchettes.

De plus, l'Association des Scouts du Canada fait partie des associations agréées par le programme du Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) qui offre des formations et soutient les animateurs, les formateurs et les gestionnaires qui œuvrent en animation, en loisir et en sports. La formation DAFA est donc intégrée au parcours de formation de l'ASC et elle est aussi reconnue par les municipalités et les camps du Québec. Pour en savoir plus, visitez le site internet du DAFA : www.programmedafa.com

Pour entreprendre votre démarche de formation et déterminer le cheminement personnalisé qui vous convient, **contactez votre district**. Vous pourrez alors prendre connaissance du calendrier de formation et vous inscrire aux modules désirés.

PROGRAMME ET PÉDAGOGIE

Proposition éducative

La pédagogie scout est un système d'éducation non formelle. Elle tient compte des buts du scoutisme et des objectifs éducatifs de l'Association. Elle est aussi basée sur le concept de l'autoéducation. Cela implique que chaque jeune est considéré comme une personne unique possédant le potentiel nécessaire pour se développer dans toutes ses dimensions et prendre la responsabilité de son propre développement, progressivement, dans un cadre structuré conçu pour le guider et l'encourager.

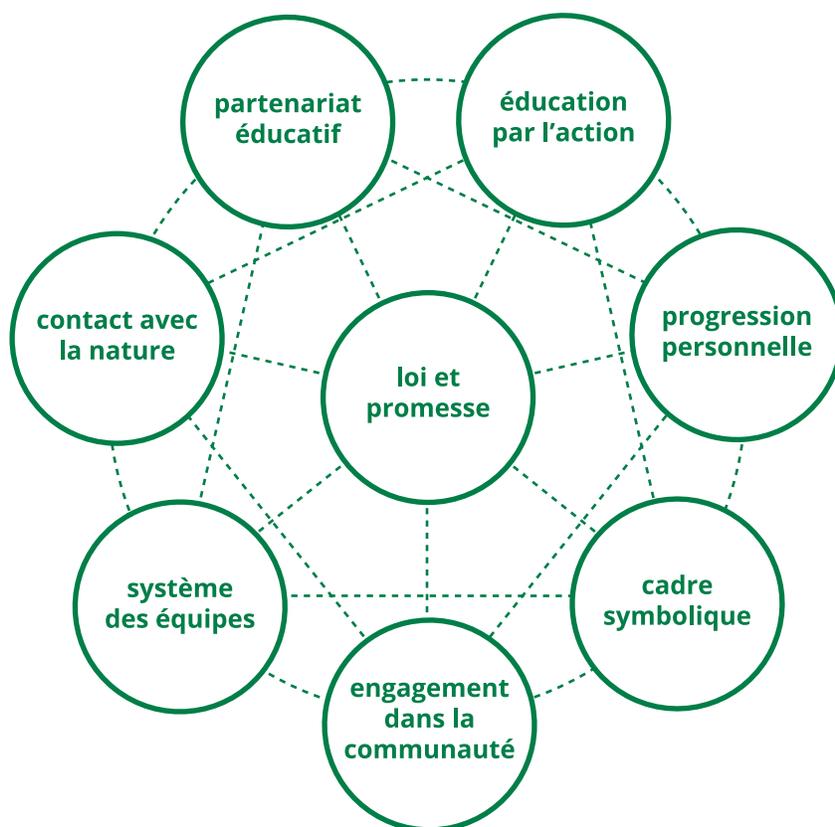
Méthode scout

La méthode scout est un système essentiel pour la réalisation de la proposition éducative scout. Elle est définie comme un système d'autoéducation progressive, adapté à chaque groupe d'âge, et fondé sur l'interaction de huit éléments d'égal

importance fonctionnant de manière cohérente et qui donnent au scoutisme son caractère unique.

Le système des équipes (divisions de l'unité)

Le système des équipes est d'abord un mécanisme de coopération et de participation. Il se compose d'instances dont l'unité de base est la petite équipe de 5 à 8 membres. Au sein de cette équipe et d'une manière adaptée à leurs capacités, les scouts organisent leur vie de groupe, partagent les responsabilités et prennent des décisions. Ils collaborent également au fonctionnement de l'unité en désignant les acteurs impliqués dans la décision ou la construction des projets collectifs. L'équipe et son autonomie prennent plus d'importance dans les branches adolescentes et jeunes adultes.



Le cadre symbolique

Un cadre symbolique est mis en place pour exprimer les concepts que le scoutisme cherche à promouvoir. Le cadre symbolique s'appuie sur le goût des jeunes pour l'imagination, l'aventure, la créativité et l'invention. C'est un moyen pour donner du sens et de l'attrait aux activités tout en faisant comprendre les valeurs du scoutisme.

La progression personnelle

La progression personnelle vise à aider chaque individu à s'impliquer, de manière consciente et active, dans son propre développement. Elle permet à chacun de progresser à sa façon et à son propre rythme, d'acquérir plus de confiance en soi et de reconnaître les progrès réalisés. Le schéma de progression personnelle (série d'objectifs pour chaque tranche d'âge) est le principal outil utilisé pour soutenir cet élément de la méthode scoute.

La nature

L'environnement naturel (forêts, plaines, mer, montagnes, etc.) offre un cadre idéal pour appliquer la méthode scoute et permettre le développement du potentiel physique, intellectuel, émotionnel, social et spirituel ainsi que du caractère. Cela implique un contact constructif avec la nature en tirant parti au maximum des opportunités d'apprentissage uniques que recèle le monde naturel. Dans un monde de plus en plus petit et interdépendant, le concept de nature renvoie également à l'environnement dans lequel nous vivons.

Le partenariat éducatif

Le scoutisme est un mouvement de jeunes, où ces derniers réalisent des activités avec le soutien des adultes. Le rôle des bénévoles dans le scoutisme est d'être à la fois des moniteurs d'activités, des éducateurs et des facilitateurs de la vie de groupe. En d'autres mots, ils sont les premiers émissaires, les porteurs et les gardiens du message scout. Baden-Powell résumait cette tâche en ces quelques mots : encourager le jeune dans ses efforts et lui suggérer la bonne direction à suivre.

L'engagement communautaire

Nous parlons ici d'une exploration active de la communauté et du vaste monde, un engagement à leur égard, afin de favoriser une plus grande reconnaissance et une plus grande compréhension entre les personnes. L'élément méthodologique de l'engagement communautaire consiste à aider les scouts à créer un monde meilleur. L'accent est mis sur une citoyenneté active et sur la responsabilité, qui est celle de chaque scout, de découvrir le rôle qu'il peut jouer dans la communauté.

La Loi et la promesse

Le scoutisme propose des valeurs, un code de vie, une fondation pour tout ce qu'un scout fait et veut devenir. Ces valeurs exprimées dans la Promesse et la Loi sont le centre de la méthode scoute. Elles sont une affirmation résonnante pour aider le scout à devenir un citoyen utile, heureux, actif et artisan de paix. La Loi scoute est l'expression du code de vie basé sur les principes du scoutisme. C'est d'abord un code de vie personnel, dans la mesure où il sert de référence pour guider chaque scout dans sa vie quotidienne et lui indiquer le sens général de son développement ultérieur. La Loi scoute est aussi un code de vie collectif parce qu'elle énonce des principes de vie communautaire. La Promesse scoute est l'engagement de chaque jeune à vivre et à progresser selon la Loi scoute. En faisant sa promesse, le jeune reconnaît qu'il a découvert la Loi scoute et il s'engage à faire de son mieux pour y conformer sa vie. Naturellement, Loi et Promesse sont adaptées aux diverses tranches d'âge. Il y a ainsi une progression d'une tranche d'âge à l'autre, non seulement dans les formulations, mais aussi dans la prise de conscience des valeurs.

L'éducation par l'action

L'idée de base de cet élément est d'apprendre et de se développer par la pratique, au moyen d'expériences vécues. Le scoutisme se branche ainsi sur l'énergie même des jeunes, sur leur besoin d'agir, de relever des défis et de vivre des aventures. Il leur propose un environnement qui les pousse à explorer, à essayer, à découvrir et à se dépasser.

Une année remplie de projets : le VC(i)PRÉF

Dans l'esprit du « **pour et par les jeunes** », le scoutisme valorise l'apprentissage par projets. C'est notamment une manière pratique de faire vivre l'élément « éducation par l'action » de la méthode scout.

L'année scout se divise en cycles qui correspondent généralement à trois, quatre ou cinq grands projets, qui se composent de plusieurs petits projets, et qui se terminent généralement par un camp.

Ceux-ci se déroulent selon un processus circulaire qui se répète. La durée et l'intensité de chaque étape varient selon les projets, mais aussi selon l'âge, la maturité et l'expérience des jeunes.



V pour *vouloir*

Le scoutisme repose sur l'adhésion *volontaire* de ses membres.

Vouloir, c'est être prêt à s'engager en donnant de son temps et en mettant ses compétences et ses capacités au profit d'un projet collectif.

À cette étape, chaque jeune apprend à imaginer la finalité du processus, à exprimer ses idées et à établir des buts personnels.

C pour *choisir*

Le choix d'un projet se fait idéalement par consensus. Un bon choix rallie toute l'unité et engage chacun à prendre part à toutes les étapes.

Le choix d'un projet repose sur plusieurs facteurs : l'évaluation des forces et faiblesses du groupe, la disponibilité, l'expérience, les compétences techniques, le temps requis pour la préparation, l'équipement disponible, le coût, etc.

(i) pour *intervenir, intégrer*

Le (i), qui signifie intervenir et intégrer, fait référence aux responsabilités éducatives des animateurs. Leur intervention doit être stratégique, en faisant le pont entre la pédagogie par projet et la pédagogie par objectifs.

Intervenir et intégrer, c'est identifier les difficultés susceptibles d'être rencontrées dans la réalisation du projet et déceler les opportunités d'apprentissage. C'est aussi imprégner le projet des éléments de la méthode scout et intégrer les bonifications ainsi que les ajouts proposés par les animateurs.

P pour *préparer*

Le défi de cette étape est d'arriver à ce que chaque jeune prenne une responsabilité et mène à bien les tâches qui en découlent. Cela permet au jeune de se valoriser en prenant conscience de l'importance de sa responsabilité pour son équipe. Cette étape fait particulièrement appel à l'entraide et à la solidarité.

R pour *réaliser*

La réalisation du projet, c'est l'aboutissement de tous les efforts préalables ; c'est le point culminant. À cette étape, il arrive qu'il y ait quelques embûches, notamment en raison d'un manque de préparation ou d'enthousiasme de la part de certains jeunes.

Les animateurs doivent tenter de susciter la participation de chacun, tout en proposant les ajustements nécessaires. Le tout doit se faire en accord avec la pédagogie du projet, c'est-à-dire en associant les jeunes aux décisions.

La réalisation est le moment idéal pour les animateurs d'observer les comportements des jeunes : volonté de progresser, intégration des valeurs du scoutisme, conscience de leur engagement, attitude face aux difficultés, à la résolution de problèmes et à la prise de décisions.

É pour *évaluer*

« Même les expériences de haute qualité ne résultent pas en un apprentissage à moins d'être complétées par une réflexion de haute qualité. »

L'évaluation est probablement l'étape la plus importante dans le cycle du projet puisqu'elle fait ressortir toute la valeur éducative de l'expérience. Elle donne un sens aux expériences, en permettant de mieux comprendre les réussites et les échecs.

L'évaluation prend la forme d'une discussion et d'une réflexion structurée, où les jeunes peuvent s'exprimer, identifier les éléments à modifier et établir une voie à suivre pour eux-mêmes et pour le groupe.

F pour *fêter*

La fête est un moment de réjouissance destiné à souligner les efforts de chacun et la réussite du projet. C'est également le point de départ d'un nouveau projet. En célébrant ensemble une réussite, on se motive pour entreprendre de nouveaux projets. C'est ainsi que, dans le cercle de la pédagogie du projet, l'élément « fêter » annonce un nouveau « vouloir » qui permettra à chacun de relever d'autres défis et d'aller plus loin dans sa progression.

S.D.P. Teschner and J. Wolter, Beyond minimum competencies, in J. Miles and S. Priest (eds) Adventure Education (1990).

PICASSO pour le développement des jeunes

Le scoutisme s'est donné le but explicite d'aider les jeunes à développer tout leur potentiel de manière à s'accomplir en tant qu'individus et à contribuer au développement de la société. Il prend en considération toutes les dimensions de la personne et, par conséquent, identifie plusieurs champs de développement.

L'Association des Scouts du Canada a choisi de représenter sa proposition éducative par la mnémonique suivante :

- « **Je** » exprime l'idée de volontariat, d'autoéducation, de développement et d'engagement personnels, essentiels et propres au scoutisme.
- « **Suis** » exprime le savoir-être et « l'épanouissement complet de l'Homme dans toute sa richesse et dans la complexité de ses expressions et de ses engagements ».²
- « **PICASSO** » est l'acronyme formé des premières lettres de chacun des champs de développement de la personne : Physique, Intellectuel, Caractère, Affectif, Spirituel et Social.

2. Rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation, UNESCO, 1972.



P

Le développement **physique**

À travers les jeux et les activités vécus au réseau des Exploratrices, Mégane peut développer de manière équilibrée ses sens, sa force, son endurance et sa souplesse. Elle intègre peu à peu l'activité physique et de saines habitudes de vie à son quotidien.

i

Le développement **intellectuel**

En sortie et en camp tout au cours de l'année, Matthew, 12 ans, sait démontrer de la curiosité et l'envie d'enrichir ses connaissances et compétences. Les obstacles rencontrés l'amènent à faire preuve de créativité et d'innovation pour trouver des solutions.

C

Le développement **du caractère**

À sa troisième année chez les Routiers, Catherine choisit de s'investir dans un projet de service auquel elle croit. Partagée entre les amis, les loisirs, le travail à temps partiel et les études, elle apprend à persévérer, à poser des choix de vie libres, fondés sur ses valeurs, en établissant et respectant ses priorités.

a

Le développement **affectif**

En préparant des entreprises avec son équipe de Pionnières, Gabrielle apprend à exprimer ses frustrations sans blesser ses amies. Ensemble, elles bâtissent et entretiennent des relations d'amitié et de solidarité.

S

Le développement **spirituel**

Lors des préparations de rencontres avec son cercle des Aventuriers, Samuel, 14 ans, peut s'interroger et donner un sens à ses expériences personnelles. Il apprend à reconnaître et apprécier ce que la vie apporte.

S

Le développement **social**

La meute, où William est Louveteau, choisit de participer à un service dans la communauté pour contribuer à la rendre meilleure. En cherchant à être utile en abordant un réel problème, il développe sa capacité à collaborer et coopérer pour trouver des solutions à des enjeux actuels

O



Objectifs terminaux

La proposition éducative non formelle du mouvement scout est basée sur une méthode scout – déclinée pour chaque groupe d'âge – et un programme des jeunes – un système progressif de développement personnel. Elle vise le développement intégral du jeune en citoyen actif capable de contribuer à sa communauté.

L'équipe d'animation accompagne chaque jeune au fur et à mesure qu'elle ou il poursuit son parcours dans les scouts à travers chaque pédagogie. Pour aider à donner la direction à cet accompagnement, découvrez les objectifs terminaux du scoutisme, pour chaque groupe d'âge, basés sur les 6 éléments du PICASSO.

Développement physique

En plus de faire de l'activité physique un mode de vie et de prendre leur santé en main, les scouts participent à la préservation des milieux naturels et contribuent au rayonnement du bien-être collectif.

Pistes éducatives	7-8 ans	9-11 ans	11-14 ans	14-17 ans	Objectifs terminaux
Identifier ses besoins	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principaux organes du corps et leurs fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de décrire comment fonctionnent les principaux systèmes biologiques de son corps 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les changements qui se produisent au fur et à mesure de la croissance de son corps 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de décrire les relations entre les processus psychologiques et les processus physiologiques de son corps 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de connaître les besoins et les limites de son corps
Se responsabiliser	<ul style="list-style-type: none"> Faire un effort pour suivre les consignes d'hygiène corporelle et alimentaire données par les adultes Comprendre l'importance de la sécurité lors de la participation à des activités Tenir compte de mon environnement local 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de reconnaître les aliments bons pour la santé et Reconnaître les risques liés aux jeux et aux actions entreprises Identifier les impacts environnementaux dans mon environnement local. 	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer une compréhension de ses propres besoins nutritionnels et physiques Évaluer et atténuer activement les risques associés aux activités Démontrer une compréhension des principes d'impact minimal 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre les moyens nécessaires pour améliorer et maintenir une bonne condition physique Analyser et évaluer les risques attachés à son mode de vie J'évalue et atténue activement les risques associés aux activités que j'exerce un impact minimal 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter sa part de responsabilité dans le développement harmonieux de son corps tout en participant à la préservation de son milieu de vie afin d'avoir un impact sur sa santé et celle des autres.
Se maintenir en bonne santé et en forme	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des activités physiques diversifiées Pratiquer sa motricité fine dans des tâches demandant plus de dextérité et de coordination Explorer son environnement à l'aide de ses 5 sens (l'ouïe, l'odorat, le toucher, la vue et le goût) 	<ul style="list-style-type: none"> Participer régulièrement à des activités physiques en unité et en dehors du scoutisme Prendre conscience des notions de force, de souplesse et d'équilibre Inventer des jeux qui permettent de développer divers aspects de la condition physique 	<ul style="list-style-type: none"> Choisir des activités physiques qui sont plaisantes et intégrables régulièrement à son horaire 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des activités physiques aventureuses et stimulantes, en cherchant à améliorer ses compétences S'engager dans des activités physiques diversifiées 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'activité physique à son quotidien en y prenant du plaisir Développer de manière équilibrée ses sens, sa force, son endurance et sa souplesse

Développement intellectuel

Lancés à la découverte des grands espaces, les jeunes sont amenés à innover et à s'adapter à de nouvelles situations. Ils rivalisent de créativité et de curiosité, tout en aiguisant leur esprit critique.

Pistes éducatives	7-8 ans	9-11 ans	11-14 ans	14-17 ans	Objectifs terminaux
Recherche et acquisition de nouvelles informations	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'exprimer ce qu'il trouve étrange ou surprenant Démontrer de l'enthousiasme vis-à-vis des activités proposées 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître des ressources favorisant de nouvelles découvertes et s'en servir Développer une compétence technique utile ou une dextérité manuelle dans un domaine particulier Participer activement au choix des projets de l'unité 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher activement et identifier les domaines où l'on veut parfaire ses connaissances pour développer ses compétences et ses intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> Focaliser ses apprentissages sur des sujets liés à ses choix professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer de la curiosité et l'en- vie d'enrichir ses connaissances et compétences en trouvant les moyens pour y parvenir
Traitement de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Raconter des petites histoires ou anecdotes en respectant la chronologie des événements Interpréter un événement, en formulant une opinion qui lui est propre 	<ul style="list-style-type: none"> Justifier son appréciation des activités Exprimer dans des termes simples et variés des opinions sur des sujets concernant la réalité. 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer ses affirmations sur des sources fiables et diversifiées Intégrer le cycle VC(i)PREF dans les projets et les activités 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer différentes sources d'informations afin de forger sa propre opinion Montrer sa capacité à résumer, penser de manière critique et faire des suggestions Appliquer automatiquement le cycle VC(i)PREF dans les projets 	<ul style="list-style-type: none"> Développer son esprit critique et faire preuve de discernement afin d'exprimer et formuler correctement ses opinions et prendre des décisions éclairées.
Résolution de problèmes	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des moyens créatifs pour atteindre un but 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter que l'erreur fasse partit du processus d'apprentissage Expliquer les solutions de petits problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des idées nouvelles avant de porter un jugement Être capable d'identifier les différents éléments d'un problème 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions nouvelles pour contribuer à résoudre les problématiques de sa communauté 	<ul style="list-style-type: none"> Faire preuve de créativité et d'innovation pour trouver des solutions aux enjeux et problématiques qui touchent notre société et notre environnement

Développement du caractère

S'engager dans le développement de son plein potentiel pour devenir un acteur du changement : telle est la devise du scout, qui use positivement de son influence et de ses talents!

Pistes éducatives	7-8 ans	9-11 ans	11-14 ans	14-17 ans	Objectifs terminaux
Développer son identité	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer de la curiosité envers différents sujets qui l'intéressent Identifier ses forces et faiblesses 	<ul style="list-style-type: none"> Choisir ses objectifs de progression personnelle en tenant compte de ses capacités et ses limites Faire appel à ses proches pour s'aider dans son développement 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer ses compétences à mobiliser dans un projet et dire « je peux faire » Écouter et accepter les commentaires à propos de son comportement personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de projeter ses capacités et ses limites dans ses projets pour sa vie adulte 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager dans le développement de ses pleines capacités, en reconnaissant son potentiel et ses limites, tout en ayant une conscience critique de soi-même
Faire preuve d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître qu'il existe d'autres points de vue que le sien Apprécier ce qu'il est capable d'accomplir 	<ul style="list-style-type: none"> Justifier son appréciation des activités Exprimer dans des termes simples et variés des opinions sur des sujets concernant la réalité. 	<ul style="list-style-type: none"> Exprimer son point de vue devant les autres en tenant compte des différences de chacun Être capable de prendre des décisions par lui-même et de les mettre en œuvre S'aventurer avec confiance dans de nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> Confronter ses goûts, ses opinions et jugements afin de les enrichir et de les exprimer avec assurance Prendre des initiatives afin de participer et s'affirmer dans un projet Faire preuve d'optimisme tout au long des projets et chercher des solutions face aux difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> Exprimer et justifier ses opinions, en utilisant positivement son influence pour être un acteur de changement Se faire confiance pour exercer son autonomie
Démontrer son engagement	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer des efforts pour mener à bien les tâches qu'il entreprend 	<ul style="list-style-type: none"> Connaitre et faire de son mieux pour respecter la Loi Montrer des efforts constants pour accomplir ses tâches 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les implications d'une promesse et mettre en pratique la Loi Prendre la responsabilité de son propre développement et se donner des objectifs à atteindre 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des plans pour son intégration sociale et professionnelle Poursuivre activement la réalisation de ses objectifs personnels 	<ul style="list-style-type: none"> Poser des choix de vie libres, fondés sur ses valeurs, en établissant et respectant ses priorités S'investir dans des projets auxquels il croit et persévérer devant les obstacles rencontrés

Développement affectif

Grâce à une vie de groupe très active, les jeunes développent une formidable solidarité et tissent de solides amitiés. Ils apprennent aussi à être à l'écoute de leurs émotions et à bien les exprimer.

Pistes éducatives	7-8 ans	9-11 ans	11-14 ans	14-17 ans	Objectifs terminaux
Reconnaître ses émotions pour être conscient de soi et équilibré	<ul style="list-style-type: none"> Être en mesure de reconnaître et nommer ses émotions 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable d'identifier et de verbaliser ses émotions en particulier ses craintes et ses angoisses 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les causes de ce qu'il ressent comme émotions Apprendre progressivement à maîtriser des états d'insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre et parvenir à maîtriser ses émotions et ses sentiments en les utilisant positivement afin d'accéder un état de plus grande stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Être à l'écoute de ses sentiments et maintenir un état intérieur de liberté, d'équilibre et de maturité émotionnelle
Exprimer ses émotions et reconnaître celles des autres	<ul style="list-style-type: none"> Exprime ses émotions et ses sentiments naturellement Former des amitiés et agir gentiment avec ses camarades 	<ul style="list-style-type: none"> Montrer un intérêt à s'exprimer durant diverses activités Être capable de se réconcilier après un conflit Cultiver ses amitiés et continuer d'agir gentiment avec ceux qui ne sont plus ses amis 	<ul style="list-style-type: none"> Exprimer de diverses manières ce qu'il ressent et pense au sein de sa patrouille Être capable d'exprimer un désaccord ou un malaise sans blesser ceux qui en sont la cause Construire des relations d'amitié en sachant ce que cela implique pour soi et pour les autres 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de dialoguer de manière constante avec ses proches Construire des relations interpersonnelles dans le respect de soi et des autres 	<ul style="list-style-type: none"> Exprimer ses sentiments à travers différentes techniques afin de bâtir et d'entretenir des relations d'amitiés et de solidarité
Assurance de soi et respect de l'autre	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer facilement ses sentiments plus précisément ses déceptions ou frustrations par la parole et dans le respect 	<ul style="list-style-type: none"> Dire sa pensée sans blesser ses compagnons ou se moquer d'eux 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et recourir à des ressources lorsqu'on a besoin d'aide Écouter et exprimer ses opinions en montrant du respect pour les autres Développer une sensibilité aux besoins et droits des autres 	<ul style="list-style-type: none"> Assumer ses émotions et évaluer la pertinence et moment de les exprimer Éviter les jugements hâtifs et combattre les préjugés Accepter de se mettre à la place de quelqu'un d'autre 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer ses sentiments en étant respectueux des personnes qui nous entourent Faire preuve d'empathie

S Développement spirituel

Les scouts tentent de donner un sens à leurs expériences de vie et d'en savourer chaque moment. Ils relèvent le défi d'une vie en accord avec leurs croyances, dans le respect de celles des autres.

Pistes éducatives	7-8 ans	9-11 ans	11-14 ans	14-17 ans	Objectifs terminaux
Découverte spirituelle	<ul style="list-style-type: none"> Être en mesure de reconnaître et d'apprécier une bonne action faite par un camarade 	<ul style="list-style-type: none"> Participer à des temps de réflexion Réfléchir aux mystères et aux problèmes de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre un temps personnel pour identifier les valeurs les plus importantes pour soi et les mettre en pratique Être capable de reconnaître la signification spirituelle d'une expérience personnelle et collective 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre un temps personnel pour faire le point sur son échelle de valeurs Préparer et conduire des activités visant à aider les membres de son équipe à découvrir le sens spirituel de leur expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de s'interroger et de donner un sens à ses expériences personnelles
Compréhension spirituelle et reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> Montrer de l'intérêt pour en savoir plus sur les pratiques spirituelles de ses proches Apprécier les expériences positives vécues 	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir les symboles forts des religions qui l'entourent Apprécier et s'émerveiller des beautés de la nature et de la vie 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir la connaissance des croyances et des valeurs prédominantes de son entourage Savoir apprécier l'environnement naturel et humain 	<ul style="list-style-type: none"> Explorer et acquérir une attitude plus profonde vis-à-vis de l'héritage spirituel de sa communauté Reconnaître l'aide des autres et les remercier Garder une attitude positive face à la vie 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître, explorer et comprendre l'héritage spirituel de sa communauté Reconnaître et apprécier ce que la vie apporte
Engagement spirituel	<ul style="list-style-type: none"> Distinguer qu'il y a de bonnes et de mauvaises façons de faire les choses Connaître le système de croyances de ses parents 	<ul style="list-style-type: none"> Savoir qu'il existe plusieurs façons de trouver un sens à sa vie S'approprier une croyance religieuse ou non 	<ul style="list-style-type: none"> Faire des efforts pour agir de manière cohérente avec ses valeurs et convictions spirituelles surtout dans les moments difficiles Pouvoir comparer les principes de ses croyances avec ceux des autres 	<ul style="list-style-type: none"> Persévérer dans les engagements qu'il a pris au nom de ses convictions spirituelles S'ouvrir à la rencontre de ceux qui vivent d'autres démarches spirituelles et reconnaître la contribution des différentes cultures, valeurs et croyances dans sa vie la place de quelqu'un d'autre 	<ul style="list-style-type: none"> Vivre en accord avec ses croyances et ses valeurs, tout en étant respectueux, curieux, ouvert et accueillant aux croyances des autres

Dans une société multiculturelle en pleine effervescence, les scouts perçoivent les différences comme une richesse, adoptent des comportements socialement responsables et s'impliquent dans leur communauté.

Pistes éducatives	7–8 ans	9–11 ans	11–14 ans	14–17 ans	Objectifs terminaux
<p>Prendre conscience des autres et communiquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Écouter les autres lorsqu'ils parlent Comprendre que ses paroles ont des répercussions sur les autres Comprendre la notion de justice et d'injustice 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter et respecter les règles de l'unité et comprendre leur utilité Agir pour plus d'égalité à sa mesure Tenir compte des droits et des besoins des autres 	<ul style="list-style-type: none"> Accepter les décisions prises ensemble et agir en conséquence avec son équipe Se montrer curieux des différences et prendre l'initiative d'échanges avec des groupes d'autres milieux 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience de son pouvoir d'action Créer des liens d'amitié avec des jeunes différents et reconnaître les bénéfices qu'apportent les différences humaines et culturelles à la vie collective 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des comportements socialement responsables afin d'assurer le respect de ses propres droits et ceux des autres Reconnaître les différences comme une richesse sur le plan social et les mettre en valeur dans une perspective de paix, de solidarité et de justice
<p>Solidarité et service</p>	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de partager Intégrer des comportements de protection de l'environnement dans sa routine quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de rendre service de manière désintéressée Reconnaître certains enjeux environnementaux et leurs impacts 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître des possibilités d'implication personnelle dans diverses causes Se préoccuper des conséquences de son mode de vie sur les gens et l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les enjeux sociaux et s'impliquer dans diverses causes Aider à l'élaboration de projets de service à la communauté entrepris au niveau de l'équipe ou de l'unité Poser régulièrement des gestes écoresponsables 	<ul style="list-style-type: none"> S'impliquer dans sa communauté pour contribuer à la rendre meilleure Comprendre l'importance de protéger l'environnement et agir en ce sens

Pédagogie par branche

Pour faciliter le développement intégral de chaque individu, le programme, la méthode et les activités sont divisés par tranche d'âge et par affinités, c'est-à-dire **par branche**. Les branches sont centrées sur des tranches d'âge axées sur les périodes clés de la vie et utilisent un cadre symbolique approprié.



Castors

Le cadre symbolique des Castors est largement exploité : **Cartouche et Namor** sont deux castors en quête d'un élixir magique destiné à mettre fin à la pollution de la rivière qui maintient la vie de la colonie.

Âge :
7-8 ans

Composition :
Mixte

Unité de base :
Colonie

Division de l'unité :
Huttes

Progression personnelle :
Niveaux de plongée



NOUVEAU ! Une nouvelle pédagogie Castors

Le programme des jeunes fait l'objet d'une mise à jour continue et la pédagogie Castors n'est pas en reste ! Plusieurs unités participent déjà, cette année, au projet pilote visant à tester la nouvelle pédagogie et évaluer le matériel développé. Dès septembre 2023, la nouvelle pédagogie Castors revue et corrigée sera ouverte à tous.tes.

Découvrez tous les détails à la page 44.



Louveteaux

Le cadre symbolique fait référence au **Livre de la jungle** ; il s'agit essentiellement d'une parabole de l'éducation du caractère.

Âge :
9 à 11 ans

Composition :
Mixte
pistes de jungle

Unité de base :
Meute

Division de l'unité :
Tanières ou sizaines

Progression personnelle :
Territoires de chasse ou



Aventuriers

L'exploration et la découverte du monde ainsi que la **transmission des acquis aux plus jeunes par les plus vieux** tiennent une place importante dans le programme.

Âge :
11 à 17 ans

Composition :
personnelle :
Mixte

Unité de base :
Troupe

Division de l'unité :
Patrouilles

Progression

Cuirs



Éclaireurs

L'implication des Éclaireurs dans la réalisation d'un **grand-projet** occupe une place importante dans le programme.

Âge :
11 à 14 ans

Composition :
personnelle :
Mixte

Unité de base :
Troupe

Division de l'unité :
Patrouilles

Progression

Labels



Pionniers

L'**entreprise** occupe une place importante dans le programme des Pionniers.

Âge :
14 à 17 ans

Composition :
personnelle :
Mixte

Unité de base :
Poste

Division de l'unité :
Équipes

Progression

Cuirs



Routiers

Les activités de **service communautaire et le déplacement actif**, c'est-à-dire le voyage, le plein air et la réflexion, trouvent une place importante dans leur programme.

Âge :
17 à 25 ans

Composition :
personnelle :
Mixte

Unité de base :
Clan

Division de l'unité :
Équipes

Progression

Étapes

Nouvelle pédagogie Castors

La branche Castor fait peau neuve !



Flocon



Facette



Emphase

Le projet de renouvellement de la pédagogie de la branche Castor, amorcé en 2020, a porté ses fruits : cette année, l'ASC débute l'année-pilote de la nouvelle pédagogie Castor avec 31 unités-pilotes qui sont réparties dans sept (7) districts différents. Ces unités utiliseront tout au long de cette année scout le nouveau cahier des jeunes, intitulé *Mon Odyssée Castor*, la version révisée du document des adultes, *Castors en plongée*, et des produits annexes comprenant des cartes à collectionner pour les jeunes, une affiche pour l'unité et des trousseaux pédagogiques destinées aux animateurs.trices.

Successeure de contenus datant des années 1990, la nouvelle pédagogie Castor se veut une continuation de l'ancienne pédagogie tout en s'en démarquant sur plusieurs points essentiels. Plus adaptée, elle prend en considération la diversité des jeunes scout.e.s d'aujourd'hui, ainsi que les sujets qui les concernent plus que jamais : environnement, technologie, inclusion, bien-être et santé mentale.

Dans le nouveau cahier, les jeunes découvriront six (6) familles de castors, composées chacune de trois personnages de castors symbolisant l'ensemble des aspects respectifs du développement scout. Arborant chacun un physique et des centres d'intérêt différents, ces personnages sont unis et solidaires dans leurs efforts pour construire un monde meilleur dans leur étang, un peu comme nos jeunes scout.e.s dans le monde d'aujourd'hui. Ils accompagnent les jeunes dans leur parcours, leur font découvrir les *17 objectifs de développement durable* élaborés par l'ONU, et les initient à l'univers enchanté du scoutisme : les feux de camp, les fous rires, le sentiment de communauté, les récits à raconter et les souvenirs à construire. À ces personnages s'ajoutent deux nouvelles mascottes : Bivouac le castor, et Réflex la libellule, qui, à la manière de mentor.es, guident chaque jeune à travers le parcours de manière attrayante et dynamique.

Ainsi, dans cette nouvelle pédagogie, le/la jeune Castor, quel que soit sa couleur, sa taille, son genre,

son origine, ses croyances et ses ressentis, sera à l'effort !

Bien d'autres nouvelles aventures attendent aussi nos jeunes scout.es dans leur odyssée revisitée. Par exemple, de nouvelles bûchettes ont été conçues pour s'aligner aux nouveaux enjeux de la jeunesse d'aujourd'hui : une **bûchette Plein air**, pour renouer avec la nature, une **bûchette Castor averti** qui, en collaboration avec la fondation Marie-Vincent, abordera le thème de l'autoprotection et de la vigilance face à l'abus, un **nœud de foulard Gardien de l'effort**, pour inciter à l'initiative, au mentorat et au leadership, une **bûchette d'intérêt personnel**, pour célébrer les curiosités de chacun.e... bref, il y en aura pour tous les goûts !

Durant l'année 2022-2023, l'ASC continuera de récupérer les rétroactions des unités-pilotes, afin d'affiner et de perfectionner la nouvelle pédagogie pour le lancement global en automne 2023. Toutes les unités Castors intéressées à savoir plus sur la nouvelle pédagogie sont encouragées de prendre contact avec l'équipe pédagogique de l'ASC, en écrivant à cette adresse courriel : castors@scouts-ducana.ca

L'année-pilote 2022-2023 de la nouvelle pédagogie Castor, c'est...

- **31 unités-pilotes** à travers sept (7) districts de l'ASC
- Près de **100 bénévoles** et de **600 jeunes** qui testeront le nouveau concept
- Du **matériel tout neuf** pour les jeunes : cahiers, affiche, cartes à collectionner et bien plus
- Des **outils d'animation** révisés et bonifiés pour les équipes d'animation
- Un tout **nouveau cadre symbolique**, avec une foule de personnages attachants
- Une focalisation sur l'**inclusion**, la célébration de la **diversité** et la **personnalisation** des parcours
- ... et bien d'autres surprises !



Nouveau cahier « Mon Odyssée Castor »

Nouvelles cartes à collectionner



Nouvelles bûchettes : Plein air, Intérêt personnel et Castor averti



Nouvelle affiche de l'étang Castor

À pas de castors...

Automne 2019

Sondage de plus de 122 animateurs.trices Castors sur leurs besoins pour la nouvelle pédagogie

2021-2022 | Année-prototype

Développement du matériel pédagogique par le Centre national en collaboration avec deux unités-test et un comité de bénévoles

2022-2023 | Année-pilote

Inscription de 31 unités-pilote et de 7 formateurs dans l'aventure de la nouvelle pédagogie Impliquez-vous dans votre communauté

Printemps 2023

Formation des 193 unités Castors à travers l'ASC sur la nouvelle pédagogie

Septembre 2023

Transition à la nouvelle pédagogie

Principes d'une réunion type et attitude de l'animateur

Les réunions hebdomadaires nécessitent d'être planifiées, dynamiques et doivent tenir compte des préférences des jeunes (voir VC(i)PRÉF).

Une réunion bien organisée doit respecter une structure de base établie au préalable. Pour cela, il faut se demander « *quelle est mon intention pédagogique ?* », mais aussi :

- Réfléchir aux objectifs à atteindre à l'issue de la réunion
- Anticiper d'éventuels imprévus en prévoyant plusieurs activités en banque
- Rythmer et varier les activités en alternant les types de jeux, les temps calmes et moments physiques

En vous mettant d'accord sur un cadre d'organisation et un déroulement type, vous assurez la sérénité et engendrez la motivation des jeunes.

Le comité d'animation

Dans chaque groupe scout, on trouve un comité d'animation. Il est un milieu privilégié de formation d'appoint, de partages d'expériences et de bonnes pratiques entre animateurs.



Sortez le plus possible

Instaurez des temps de réflexion

Prévoyez des réunions spéciales au moment des fêtes

Impliquez-vous dans votre communauté

Le comité veille à la continuité du passage des jeunes d'un groupe d'âge à l'autre et adopte des orientations de groupe, on approfondit des notions, on discute de points reliés au programme, dans une vision où chaque jeune est vu comme le futur adulte, à qui le scoutisme contribuera à devenir citoyen responsable, menant une vie épanouie et vivant en harmonie avec les autres et l'environnement.

Le comité d'animation se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire. Il est présidé par le chef de groupe et réunit tous les animateurs du groupe, toutes branches confondues.

Outil de recherche d'activités, par Scouts Canada RESSOURCE PARTENAIRE

Vous manquez d'inspiration pour votre prochaine rencontre ? La banque d'activités de Scouts Canada est un outil incontournable !

Pour trouver l'activité qui vous convient, effectuez une recherche par groupe d'âge, durée de l'activité, saison et thèmes de programme. Bien que développées pour le programme des jeunes de Scouts Canada, les activités sont facilement adaptables à nos pédagogies et au VC(i)PRÉF.

<https://www.scouts.ca/fr/ressources/recherche-activite.html>

Engagement jeunesse

L'engagement jeunesse au cœur de notre programme!

L'engagement jeunesse, c'est le cœur de la mission éducative scout

Plus que jamais, le monde a besoin de leaders emblématiques et empathiques, sensibles aux enjeux de la société, capables de démontrer résilience et débrouillardise face à un monde changeant.

Dans le Mouvement scout, on sait que chaque jeune a le potentiel d'être ce leader qui apporte à sa manière, un changement positif. Chaque jour, les jeunes s'engagent pour le bien-être des autres et de la planète. À travers le programme des jeunes de l'Association des Scouts du Canada, le scoutisme offre l'opportunité aux jeunes de réaliser des projets sur ces enjeux qui leur tiennent à cœur.

Hub d'information sur l'engagement jeunesse NOUVEAU!

Découvrez la nouvelle page sur l'engagement jeunesse de l'ASC :

- Inspirez-vous des projets que d'autres jeunes et animateur.trice.s ont déjà mené à bien.
- Trouvez des ressources et des idées pour parler de développement durable dans votre unité scout et agir maintenant.

Pour plus d'informations : <https://scoutsducanada.ca/engagement-communautaire/>





LES SCOUTS S'IMPLIQUENT!

RECHERCHÉ: PIONNIERS, AVENTURIERS, ROUTIERS, ET ANIMATEURS. TRICES DE FEU QUI VEULENT AGIR POUR LA PLANÈTE!

ÉDITION 2022-2023 DU PROGRAMME *LES SCOUTS S'IMPLIQUENT!*

LE PROGRAMME... C'EST QUOI?

Les scouts s'impliquent! est un programme **GRATUIT** pour mobiliser les **unités** et **animateurs.trices** de 15 à 30 ans de l'Association des scouts du Canada dans des projets de service communautaire.

En embarquant dans le projet, ton unité et toi aurez la chance **d'apprendre comment monter un projet de service communautaire** au courant de l'année et de recevoir du **financement** pour le réaliser.

Peu importe l'enjeu qui te tient à cœur, le programme sert à te donner les outils que tu as besoin pour agir dessus!

COHORTES 1 & 3

+100 personnes participantes = **7** projets de service

QUI PEUT S'INSCRIRE?

- Unité de jeunes de 15 à 25 ans (Pionniers, Aventuriers ou Routiers) et leur équipe d'animation
- Animateur.trice de 18 à 30 ans de toute unité (Castors à Routiers)

CE QUE TU VAS FAIRE AVEC TON UNITÉ

- Participer à un **atelier d'engagement jeunesse** avec d'autres jeunes scouts de partout au Canada pour découvrir les enjeux d'aujourd'hui
- Monter et gérer la logistique d'un projet de service sur un **enjeu qui te tient à cœur** avec ton unité scoute
- **Connecter avec des membres de ta communauté** pour comprendre et agir sur les enjeux locaux
- Gérer un **budget allant jusqu'à 1000\$**
- **Promouvoir ton projet et son impact** dans les médias et avec d'autres jeunes

TON ENGAGEMENT DE TEMPS

120 heures par personne d'octobre 2022 à mars 2023. Ces heures incluent l'atelier d'engagement et la découverte des enjeux (20h), la planification, réalisation et évaluation du projet de service (80h) et la communication et célébration de ses réalisations (20h).

LE COÛT?

GRATUIT.

Tu recevras une formation et un soutien financier pour réaliser ton projet.

EN SORTANT DU PROGRAMME, TU VAS :

- Savoir comment créer, gérer et réaliser un projet de service communautaire
- Avoir développé des compétences en leadership empathique et en entrepreneuriat social
- Avoir vécu une expérience engageante et amusante avec ta gang scout
- Te mériter les brevets Scouts du Monde, Messagers de la Paix et Colibri
- Recevoir un certificat de reconnaissance et une lettre de recommandation pour un employeur sur la réalisation de ton projet (un projet qui peut aller dans ton CV!)
- Avoir le sentiment d'avoir eu un impact positif pour le bien-être des gens et de la planète

DES QUESTIONS?

Découvre comment recevoir plus d'information et t'inscrire à :

<https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/animation/implication-dans-la-communaute/>



QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE COMME PROJET?

C'est à cette question que nous allons répondre ensemble dans l'atelier de découverte au début du programme !

Nous explorerons ce qui vous tient à cœur et allons établir comment tu peux faire une différence via :

- Les 17 objectifs de développement durable
- Des partenaires locaux et régionaux

Tu cherches de l'inspiration?

Regarde la [vidéo du gala de reconnaissance jeunesse Les Grands Chantiers 2021](#) pour voir ce que les unités des cohortes 1 et 2 ont réalisé.

Visite aussi la [page Inspiration du site web de l'ASC pour d'autres idées de projets et ressources.](#)

ET ON FAIT COMMENT AVEC LA COVID-19?

Le projet cette année sera réalisé en accord avec les mesures sanitaires en place de l'Association des scouts du Canada. **Les événements et les projets seront en mode hybride : virtuel et en personne.**

L'ORIGINE DU PROGRAMME

Lancé au printemps 2019, le projet « Les scouts s'impliquent! » est une initiative pour soutenir le service communautaire chez les jeunes canadiennes et canadiens au sein du mouvement scout.

Le projet a deux volets :

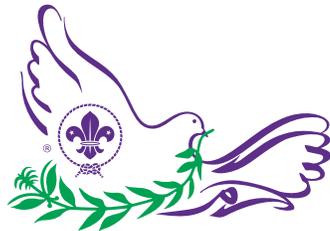
1. La création de projets de service par les scouts de 15 à 25 ans
2. L'initiation au bénévolat pour les jeunes de 18 à 30 ans dans le mouvement scout

Soutenu par le gouvernement du Canada dans le cadre de Service Jeunesse Canada, ce premier volet a pour objectif de renforcer la capacité des jeunes comme citoyen.ne.s actif.ve.s en leur offrant les ressources et outils nécessaires pour contribuer au bien-être des humains et de la planète à travers leur communauté.

Financé par le Gouvernement
du Canada par le programme
Service jeunesse Canada



Brevets et reconnaissances pour les jeunes



Messagers de la Paix

Messagers de la paix

Cadre Monde meilleur

Public cible

- 7 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Animer un atelier sur les 17 Objectifs de développement durable^[1] et sur le réseau mondial Messagers de la paix avec son unité.
- **Étape 2** : Réaliser un projet de service communautaire sur un enjeu au choix avec son unité selon le VC(i)PREF
- **Étape 3** : Partager son projet dans la communauté et avec d'autres scouts, et dans le formulaire sur le site de l'ASC.

Badge

Badge en vente libre.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/cadre-monde-meilleur/>



Colibri 1, 2, 3 et 4 goûttes

Cadre Monde meilleur

Public cible

- 7 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Animer un atelier sur les 17 Objectifs de développement durable avec son unité
- **Étape 2** :
 - **Colibri 1 goûtte** : Faire 5 heures de bénévolat
 - **Colibri 2 goûttes** : Faire 15 heures de bénévolat
 - **Colibri 3 goûttes** : Faire 40 heures de bénévolat
 - **Colibri 4 goûttes** : Faire 80 heures de bénévolat

Badge

Badges 1, 2 en vente libre.

Badges 3, 4 décernés par le national. Application via le formulaire sur le site web.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/cadre-monde-meilleur/>



Brevet environnement

Cadre Monde meilleur

Public cible

- 7 à 17 ans

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Animer 5 activités avec son unité sur l'action climatique.
- **Étape 2** : Réaliser un projet de service communautaire sur l'environnement avec son unité selon le VC(i)PREF.
- **Étape 3** : Partager son projet dans la communauté et avec d'autres scouts, et dans le formulaire sur le site de l'ASC.

Badge

Badge en vente libre.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/cadre-monde-meilleur/>



Scouts du monde

Cadre Monde meilleur

Public cible

- 17 à 25 ans, scout ou non scout

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Participer à un programme éducatif sur le développement durable. *Durée minimale : 20 heures.*
- **Étape 2** : Réaliser un projet de service communautaire selon le VC(i)PREF. *Durée minimale : 80 heures.*
- **Étape 3** : Partager son projet dans la communauté et avec d'autres scouts, et dans le formulaire sur le site de l'ASC. *Durée minimale : 20 heures.*

Badge

Badge décerné par le national. Application via le formulaire sur le site web.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/cadre-monde-meilleur/>

Programme Ours polaire lourd, léger, itinérant

Brevet

Public cible

- 12 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Participer à une session théorique adaptée au camping en question.
- **Étape 2** : Participer à une sortie de minimum 1 à 2 nuits en extérieur en hiver.

Brevet

Badge en vente libre.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsdu-canada.ca/centre-de-ressources/animation/programmes-activites/>



Impeesa

Brevet

Public cible

- 15 à 17 ans

Étapes pour l'obtention

- **Décoration décernée à une pionnière, un pionnier accompli, prêt à continuer à agir au service des autres et à toujours rester fidèle à sa promesse.**

Brevet

Décoration décernée par le district. Application via le formulaire sur le site web.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsdu-canada.ca/centre-de-ressources/animation/programmes-activites/>



Annapurna

Décoration scoute

Public cible

- 15 à 17 ans

Étapes pour l'obtention

- **Décoration décernée à un groupe ayant réalisé un projet (de service, au choix) mené par les jeunes qui se démarque par son originalité, son exemplarité, sa visibilité, sa difficulté et son vécu pionnier.**

Décoration

Décoration décernée par le national. Application via le formulaire sur le site web.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsduca-nada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/jeunes/>

Héroïsme

Décoration scoute

Public cible

- 7 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Décoration décernée à un jeune ayant réalisé un acte héroïque.**

Décoration

Décoration décernée par le national. Remplir le formulaire sur le site.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsduca-nada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/jeunes/>

Oméga

Décoration scoute

Public cible

- 17 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Étape 1** : Réaliser un projet de service mené par les jeunes qui se démarque par son impact sur la communauté.
- **Étape 2** : Remplir un formulaire de demande sur le site de l'ASC.

Décoration

Décoration décernée par le national. Application via le formulaire sur le site web.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsduca-nada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/jeunes/>

Programme de reconnaissance des années d'aventure scoute (PRAAS)

Décoration scoute

Public cible

- 7 à 25 ans

Étapes pour l'obtention

- **Obtention automatique par chaque jeune selon la quantité d'années vécue dans le scoutisme (2, 5, 8, 10, 12).**

Décoration

Décoration décernée par le district. Processus automatique : aucune demande nécessaire. Suivi se fait auprès du district.

Plus d'informations

Plus de détails sur la page : <https://scoutsduca-nada.ca/centre-de-ressources/reconnaisances/jeunes/>

Événements

Une panoplie d'événements sont organisés au niveau des districts pour tous les âges : camps de leadership pour les éclaireurs, courses de boîtes à savon, tournois de ballon-balai, jamborees nationales, etc. Ce sont des occasions exceptionnelles de faire vivre la magie de faire partie de la grande famille du Mouvement scout. Restez à l'affût des événements de votre district via leurs infolettres et courriels.

À l'international

- **JSLO-JSLI** : Le Jamboree-sur-les-ondes et le Jamboree-sur-internet (JSLO-JSLI)5 sont deux événements simultanés de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) qui permettent à des jeunes scouts de plus de 160 pays de communiquer entre eux par l'intermédiaire de la radio à ondes courtes et d'internet. Inscrivez-vous à <https://www.jotajoti.info/>
- **Le Moot scout mondial** est l'événement des membres de la branche Routiers et des jeunes adultes scouts. L'objectif de cette rencontre, qui peut réunir jusqu'à 5 000 personnes, est de mieux appréhender la dimension internationale de son statut de citoyen du monde. Prochain MOOT en 2025.
- **Le Jamboree Scout Mondial** est le plus grand événement régulièrement organisé par le Mouvement Scout. Il réunit près de 40 000 jeunes âgés de 14 à 17 ans du monde entier. C'est avant tout un événement éducatif pour promouvoir la paix et le vivre ensemble. Le Jamboree Scout Mondial comprend une grande diversité d'activités et donne aussi une grande importance à la vie quotidienne et aux interactions dans le camp. Le prochain Jamboree aura lieu en Corée du Sud en 2024 et le thème en sera « Dessine ton rêve ».
 - Jamboree en Corée du Sud, 2023 : [contingent canadien https://scouts.ca/jsm23/](https://scouts.ca/jsm23/)
 - Jamboree en Pologne, 2027 : <https://jamboree2027.org/>

- **Planète scouts** : Planète Scouts est un comité à vocation internationale de l'Association des Scouts du Canada qui s'assure que nos jeunes aient l'opportunité de s'ouvrir à de nouveaux horizons en interagissant avec des scouts du monde entier. Planète Scouts c'est : des rassemblements internationaux, des chantiers coopératifs, des correspondances avec des scouts hors frontières et bien plus encore.

À noter que tout séjour en dehors du Canada demande à être validé par Planète scouts.



Avancer sur le chemin de l'inclusion

Un mouvement ouvert à tous·tes sans distinction

Le scoutisme est ouvert à toutes et à tous. Depuis le fondement du mouvement il y a plus de 100 ans de cela, les scouts se sont engagés année après année à être l'ami·e de toutes et tous.

Comme organisation d'éducation pour jeunes, l'Association des Scouts du Canada voit le rôle qu'elle peut et doit jouer dans les discussions contemporaines autour de la diversité, de l'inclusion, de l'antiracisme. Pour ce faire, une première question est importante pour nous :

Est-ce que les pratiques de notre association, à tous les paliers, reflètent ces principes d'inclusion ?

Cette question dirige la démarche de diversité et d'inclusion que l'association prend aujourd'hui. Cette démarche se base sur les objectifs suivants :

- Offrir à tout individu de la société canadienne une égalité des chances d'épanouissement et de développement au sein du Mouvement scout, en accord avec ses valeurs et principes et la mission éducative francophone de l'Association des Scouts du Canada.
- Éliminer tous les obstacles à la diversité et à l'inclusion dans les structures et programmes de l'Association des Scouts du Canada.
- Développer le sentiment d'inclusion de tous les membres de l'ASC.

- Éduquer aux droits humains les adultes et jeunes canadiens francophones membres du Mouvement scout.

Politique et plan d'action

En 2020, l'Association des Scouts du Canada s'est dotée d'une politique sur la diversité et l'inclusion.

Cette politique a pour objectif de servir de cadre de référence et d'appui au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la diversité et de l'inclusion dans l'Association. Elle fournit également des conseils et des directives à tous les membres jeunes et membres adultes, afin de promouvoir la diversité et l'inclusion et d'éliminer toute forme de discrimination au sein de ses différents paliers. Enfin, cette politique définit les thématiques transversales des concepts liés à la diversité et l'inclusion.

- Consulter [notre politique sur la diversité et l'inclusion](#) et notre plan d'action.
- Nous aider à mieux cibler nos efforts en matière de diversité et d'inclusion en remplissant le [formulaire anonyme d'auto-identification](#).

Quelques pistes...

Tu cherches des outils pour aborder cette thématique?

Consulte notre page diversité et inclusion pour une foire aux questions :

<https://scoutsducanada.ca/sondage-inclusion-et-diversite/>

CENTRE DE RESSOURCES

Personnes-ressources du centre national

Commissaire en chef et cheffe de la direction

Commissaire en chef et cheffe de la direction

Nathalie Paré
commissaire.chef@scoutsducanada.ca

Directrice de l'administration et des ressources humaines

Marie-Joëlle Bédard
direction.administration@scoutsducanada.ca

Commissaire international

William Déziel
commissaire.international@scoutsducanada.ca

Directeur du développement financier et des partenariats

En recherche active de candidats.tes

Commissaire national à la jeunesse

Anne-Catherine Desruisseaux
commissaire.jeune@scoutsducanada.ca

Directrice du développement du scoutisme

Isabelle Dufresne-Lienert
direction.scoutisme@scoutsducanada.ca

Commissaire national à l'éthique et à la déontologie

Denis Cadieux
commissaire.ethique@scoutsducanada.ca

Directrice des communications et du marketing

Julie Evraire
direction.communications@scoutsducanada.ca

Commissaire déléguée — Scouts Canada

Christine Dupuis

Personnes- ressources du district

Personnes- ressources du groupe



Systeme d'information des Scouts du Canada (SISC)

Le Systeme d'information des Scouts du Canada³ est une base de donnees servant à la gestion des membres de l'ASC.

Structure du SISC et intervenants

Le SISC se veut avant tout un systeme collaboratif qui s'adresse à tous les paliers de l'Association. Il offre des services et compte sur les responsables pour le maintien et la mise à jour des informations.

Le SISC recense les membres adultes et jeunes, et le responsable d'unité enregistre leur progression. Il peut aussi envoyer des courriels aux animateurs, aux jeunes et à leurs parents et produire des listes, des étiquettes et des reçus pour son unité.

Pour en savoir plus, consultez votre district qui offre une formation sur le fonctionnement du SISC ou visitez les Guides d'utilisation du SISC⁴ ainsi que les tutoriels.

3. <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/sisc-2/>

4. <https://secure11.securewebexchange.com/asc-sisc.ca/guides.php?j=&res=G>

Fonctions du SISC

- L'inscription des membres adultes et jeunes;
- Le suivi de la progression des jeunes;
- La gestion de la formation des bénévoles (modules et brevets);
- La gestion des décorations des membres adultes et des jeunes;
- L'envoi de courriel, la production de bottins, de listes, d'étiquettes et de reçus;
- La production de statistiques;
- La gestion de demandes de permis de camp;
- La gestion de bases de plein air;
- La gestion de calendriers d'activités;
- La gestion administrative des membres (VAJ, CPJ, CC).



Vous enregistrer au SISC

1. Demandez votre code permanent à votre chef d'unité.
2. Rendez-vous sur la page : **asc-sisc.ca**
3. Cliquez sur « se connecter » en haut à droite.
4. Cliquez sur « obtenir un mot de passe ».
5. Ce dernier vous sera transmis par courriel.

Centre de ressources

Le Centre de ressources est une mine d'information, de ressources et d'outils pour nos bénévoles. animateurs et gestionnaires membres de l'Association des Scouts du Canada : vous êtes ici chez vous!

Qu'il s'agisse de programmes pédagogiques, d'outils de formation, de logos, d'information sur les politiques en vigueur ou encore de formulaires administratifs : c'est ici que vous trouverez ce dont vous avez besoin.

N'hésitez pas à vous promener dans votre extranet, car vous pourriez y découvrir des outils de travail utiles qui vous permettront d'économiser de votre précieux temps.

Bonne lecture!

Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez? Écrivez à infoscout@scoutsducanada.ca et nous répondrons à votre demande dans les plus brefs délais!

Administration

- [Assurances et formulaires](#)
- [Bibliothèque et archives scoutées](#)
- [Outils](#)
- [Gestion des plaintes](#)
- [Gouvernance](#)
- [Impôts](#)
- [Politiques](#)
- [Rapports annuels](#)
- [Saviez-vous que?](#)
- [Protection des jeunes](#)

Formation

- [Cycle de l'adulte](#)
- [Mon parcours de formation](#)
- [Formation des formateurs](#)
- [Outils](#)
- [DAFA](#)

Animation

- [Pédagogie](#)
- [Pédagogie par branche](#)
- [Activités virtuelles](#)
- [Cadre Monde Meilleur](#)
- [Programmes et activités](#)
- [Planète scouts](#)
- [Implication communautaire](#)
- [Tout le monde dehors!](#)
- [Plein air](#)
- [Jeux et outils](#)
- [Développement de la personne](#)
- [Chants](#)
- [Totémisation](#)

Uniforme

Communication et marketing

- [Logos et règles d'utilisation](#)
- [Outils promotionnels](#)
- [Location](#)

Reconnaisances

- [Adultes](#)
- [Jeunes](#)
- [Autres](#)

Partenariat et soutien financier

Système d'information des Scouts du Canada (SISC)

Covid-19

L'ABC de l'uniforme



Sur la page Web **Comment porter l'uniforme**, vous trouverez la charte des grandeurs, les fiches de chaque branche pour savoir où coudre les badges, la charte de l'uniforme civil et la foire aux questions.

L'UNIFORME DE L'ADULTE



18 ans et plus À chaque changement de branche, les badges sont modifiés à l'exception des insignes du district et d'unité ou de groupe.

Description

- Chemise bleue
- Chandail à manches courtes assorti aux couleurs de l'uniforme
- Foulard de groupe ou des Scouts du Canada
- Nœud de foulard
- Pantalon gris foncé (anthracite) avec ceinture
- DAFA épinglette (sur le foulard)



Insignes

	1	District		2	Unité ou groupe		3	Branche		4	Promesse – insigne ou croix OR		13	Général Roméo Dallaire
		Montée		6	Activités d'hiver		7	Camping lourd		8	Camping léger		14	Foulard grège
		Secourisme											15	Collier deux bâchettes
		Nœud de Gilwell											16	Collier quatre bâchettes
		Annapurna											17	Nom de personnage
		Oméga											18	Fonction
													19	Nœud de cabestan bleu, vert ou mauve
													20	Nœud de tisserand
													21	Nœud de carrick
													22	Bouton de service
													23	Bande d'équipe
													24	Scout du monde/accompagnateur
													25	Insigne spécial (Ex.: badges de solidarité, badges anniversaire, etc.)
													26	Médailles et décorations-cérémonies officielles Répliques miniatures-quotidien

Tout autre badge se place sur la couverture de camp. Il faut coudre les badges et non les coller au fer à repasser, au risque de faire fondre la chemise.

Dernière mise à jour : 18-08-2016

Les comités nationaux

Des dizaines de comités nationaux composés de bénévoles participent à des projets importants de l'ASC.

Découvre les comités auxquels tu peux te joindre et apprends comment tu peux, toi aussi, prêter main-forte.

Programme des jeunes

Mandat du comité

- Assurer la qualité d'une bonne expérience scoute
- Développer des opportunités éducatives (trousses, événements, activités, etc.) et soutenir les groupes dans leur mise en œuvre

Comment poser sa candidature?

Être désigné.e comme représentant.e bénévole de ton district.

Ressources adultes et formation

Mandat du comité

- Assurer la qualité d'une bonne expérience bénévole
- Développer des outils pour le cycle de vie de l'adulte et soutenir les groupes dans leur mise en œuvre.

Comment poser sa candidature?

Être désigné.e comme représentant.e bénévole de ton district.

Table des jeunes

Mandat du comité

- Assurer la présence et pleine participation de jeunes aux instances décisionnelles de l'ASC
- Former les jeunes au leadership

Comment poser sa candidature?

Être désigné.e comme représentant.e bénévole de ton district.

Formation

Mandat du comité

- Développer des outils pour soutenir le développement des compétences des bénévoles dans le mouvement

Comment poser sa candidature?

Envoyer une lettre détaillant ton intérêt et ton expérience pour le rôle à formation@scoutsducanada.ca

JSLO-JSLI

Mandat du comité

- Soutenir la participation de groupes scouts à l'événement annuel Jamboree sur les ondes — Jamboree sur l'Internet

Comment poser sa candidature?

Envoyer une lettre détaillant ton intérêt et ton expérience pour le rôle à jslo.jsli@scoutsducanada.ca

Planète scouts

Mandat du comité

- Soutenir les unités participant à des projets à l'international

Comment poser sa candidature?

Envoyer une lettre détaillant ton intérêt et ton expérience pour le rôle à planete.scouts@scoutsducanada.ca

Décorations et reconnaissances

Mandat du comité

- Assurer la reconnaissance des jeunes et bénévoles dans le mouvement

Comment poser sa candidature?

Envoyer une lettre détaillant ton intérêt et ton expérience pour le rôle à decorations@scoutsducanada.ca



COMMENT ORGANISER UNE COLLECTE DE FONDS

BOITE À OUTILS

PSITT ! AVANT DE DÉBUTER

Le document suivant liste de nombreuses activités de collecte de fonds pour financer vos divers projets.

Veillez suivre les étapes suivantes pour assurer votre succès :

- Vous devez d'abord prendre connaissance de la section « Check-list » en annexe.
- Consultez la boîte à outils et sélectionnez une activité de levée de fonds qui convient.
- Contactez le département de philanthropie de l'Association des Scouts du Canada afin de recevoir des instructions, conseils et matériel promotionnel nécessaires.



Veillez noter que toutes ces idées ont été testées.



IDÉES ÉPROUVÉES POUR UNE COLLECTE DE FONDS RÉUSSIE



Vente de garage

Trouvez des items chez vous ou auprès de vos proches qui pourront être vendus lors d'une vente de garage. Affichez vos articles sur Marketplace (Facebook), eBay, Les Pacs, etc.

Scouts Inc.

Offrez des services de tonte de pelouse, de peinture, de lavage d'automobile, de promenade de chiens, d'entretien ménager, d'arrachage de mauvaises herbes, etc. Faites une estimation de la charge de travail et proposez un tarif en conséquence.

Scout de neige

Organisez un concours de création de bonshommes de neige. Constituez un jury qui déterminera quel est le plus beau bonhomme de neige. Chargez un coût de participation. Utilisez un pourcentage des fonds rapportés pour récompenser le gagnant.

Ce concours peut se dérouler sur une période d'un mois : «Durant le mois de janvier, créez un bonhomme de neige dans votre cours et prenez-vous en photo avec lui. Soumettez les photos à notre jury pour 25 \$ remis aux Scouts. Le gagnant sera annoncé en février.»

Le concept de cette activité peut être adapté à un autre type de concours : photographie, jeu-questionnaire, jeu de société ou même une compétition sportive.

Conférencier

Trouvez une personne de votre entourage qui est experte dans un domaine particulier et invitez-la à devenir votre conférencière. Elle peut connaître beaucoup sur un sujet d'étude, comme l'écologie, ou une méthode, comme la culture des champignons. Demandez au public d'acheter un billet ou de faire un don volontaire afin d'assister à la conférence. Souvent, votre centre culturel local aura des événements ponctuels de ce genre (vous pouvez en faire un allié).

L'heure du conte scout

Trouvez un conteur au sein de votre entourage (personne avec un bon sens du spectacle et qui sait captiver l'attention). Allumez un feu de camp et invitez le public à venir écouter le conteur à l'achat d'un billet ou en faisant un don volontaire (on passe le chapeau).



L'équipe de philanthropie de l'Association des Scouts du Canada est là pour répondre à vos questions, vous soutenir et vous guider.

Si vous avez des questions ou souhaitez de l'aide, n'hésitez pas à nous contacter.

514 252-3011 · 1 866 297-2688

direction.financement@scoutsduCanada.ca

Scouts en retard

Demandez à votre bibliothèque municipale ou d'école de vous offrir le montant des amendes qu'elle collecte (pour le mois ou l'année) en support à votre cause.

Scout en Spectacle

Votre communauté est pleine de personnes talentueuses : musiciens, poètes, slammeurs, magiciens, acrobates, jongleurs, etc. Invitez ces artistes à venir se donner en spectacle pour la cause et l'amusement. Invitez le public à assister au spectacle et passer un bon moment à l'achat d'un billet ou en faisant un don volontaire.

Suivez le Scout !

Organisez une visite guidée de la forêt et faites découvrir à des groupes d'intéressés l'écologie d'un milieu. En chemin, organisez des ateliers sur le thème de la biodiversité et du camping responsable. Les participants devront avoir payé un billet ou fait un don volontaire.

Un don pour cadeau

Pour votre anniversaire ou pour Noël, demandez à vos proches de vous faire un cadeau sous la forme d'un don pour les scouts. Vous pouvez même organiser une collecte de fonds pour les scouts lors de votre anniversaire sur la plateforme Facebook.

Galerie d'art

Avez-vous des talents en arts visuels ou artisanat ? Connaissez-vous quelqu'un avec un talent pour les arts visuels ou l'artisanat ? Organisez une galerie d'art en présentiel ou en ligne ! Exposez vos œuvres (affichez vos articles sur Marketplace [Facebook], eBay, Les Pacs, etc.) et vendez-les à prix fixe ou dans le cadre d'une enchère. Utilisez une partie des profits pour récompenser les artistes et le reste pour financer vos activités.



Bouteille-o-thon

Ramassez des bouteilles et canettes à consigner. N'hésitez pas à approcher votre centre communautaire local, votre école, une maison de vieillesse ou tout autre établissement pour vous aider à augmenter votre volume de bouteilles et canettes.

Lettre du Scout

Écrivez une lettre à votre journal local décrivant votre passion pour le scoutisme. Invitez les lecteurs du journal à vous faire un don. Soyez créatif dans votre lettre.

Pot de Scout

Laissez des pots maçons ou des boîtes étiquetés pour la sollicitation de dons. Laissez votre pot aux caisses ou à la réception des institutions publiques ou privées (avec leur permission) de votre localité. Certains exemples d'institutions : épiceries, bibliothèques, mairie, cafétérias, restaurants, etc.

Amazon Wishlist

Créez un compte Amazon, puis faites une Amazon Wishlist énumérant tous les articles dont vous vous aurez besoin.

Tirez avantage de nos partenariats !

Jeunes en Action : programme de micro-subventions géré par Service Jeunesse Canada qui bénéficie de délais de délivrance rapides. Les demandes se font en ligne : <https://www.jeunesenaction.com/?csc=true>

Mount Trail : rabais de 15% réservé aux membre de l'ASC pour tous les articles de la [boutique en ligne Mount Trail](#), à l'exception des tarps et des articles en liquidation. Une commission de 10% sur de tous les achats faits par nos membres avec leur code rabais sera remise à l'ASC.

Code rabais: Scouts2021

Ola Bamboo : campagnes de financement de produits d'hygiène zéro déchet. rendez-vous dans le centre de ressources du site web de l'ASC, dans la rubrique [Partenariats et soutien financier](#) pour accéder aux documents qui vous aideront à lancer votre campagne.

LISTE DE VÉRIFICATION GARANTIE ANTI-OUPS

- Identifiez qui participera à votre projet et quels sont leurs intérêts.**

Qui va participer ? Qui voulez-vous voir participer ? Avoir des informations sur l'identité de vos participants vous permettra de mieux adapter votre événement à leurs intérêts. En conséquence, cela attirera encore plus de participants.

- Déterminez le ou les but(s) de votre événement.**

Quel montant voulez-vous ramasser ? Quels leçons ou apprentissages désirez-vous voir vos participants assimiler ? Avoir une idée claire de vos buts vous permettra de prioriser où mettre votre énergie.

- Déterminez quel type de projet vous désirez organiser.**

Les deux premières étapes (ci-dessus) vous permettront de faire un choix éclairé.

- Décidez d'une date.**

Considérez les facteurs suivants : La possibilité de conflits avec l'horaire de vos participants ; les endroits disponibles pour le projet ; assez de temps pour votre groupe afin d'organiser le projet.

- Décidez de votre budget.**

Ultimement, vos décisions seront basées sur vos moyens limités. Pensez à ce que vous devez absolument acheter vs ce que vous pouvez emprunter ou obtenir gratuitement. N'oubliez pas que vous pouvez réaliser un projet de collecte de fonds réussi en déboursant très peu, voir rien du tout

- Créez une liste de tout ce que vous aurez besoin.**

Des items pertinents incluent de la nourriture (boissons ou gâteries à servir à vos participants), des meubles (chaises pour personnes plus vieilles, système de son, etc.), des prix de participation, etc.

- Programmez des dates limites pour votre projet.**

Avoir une date limite en tête permet de vous mettre de la pression afin de faire progresser votre projet.

- Faites preuve d'originalité.**

Si vous n'arrivez pas à être excité par votre projet, alors pourquoi vos participants montrerez de l'entrain ? Créez un projet de collecte de fonds ludique, amusant et intéressant. Des événements et thèmes uniques attireront plus de participants !

- Faites la promotion de votre événement.**

Une fois que vous aurez déterminé les spécificités de votre projet (quoi, quand, où, qui, pourquoi), partagez la nouvelle avec le monde. Mettez votre district et l'Association des Scouts du Canada sur le coup. Faites-en sorte que la publicité soit aussi excitante que le projet. Utilisez les médias sociaux, la presse locale, des dépliants, etc.

- Préparez-vous pour le pire.**

Tout peut arriver : de la pluie, peu de participants, un inventaire vide, etc. Vous devez prévoir un plan B.

- Révissez ce que vous avez prévu.**

Regardez le projet avec les yeux de vos participants. Demandez l'opinion d'un parti externe. Rappelez-vous de vos buts.

- Amusez-vous dans la conception de votre projet.**

Vos participants vont voir la différence entre un projet réalisé dans le plaisir et un projet réalisé avec ennui. Prenez des pauses lorsqu'il le faut. Célébrez la fin de votre projet !

- Évaluez vos efforts.**

Prenez le temps de comprendre pourquoi vous avez réussi ou pourquoi vous avez échoué dans l'atteinte de vos buts. Que feriez-vous de différent si tout était à répéter ?

POLITIQUES

ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Introduction

Tous les membres bénévoles de l'Association des Scouts du Canada ont des responsabilités et doivent répondre aux attentes de plusieurs personnes. Il y a les jeunes et leurs parents, bien entendu, qui veulent des activités variées, éducatives et stimulantes. Il y a également l'Association des Scouts du Canada, assurant en responsabilité civile ou en cas d'accident tous les membres scouts lors de leurs activités, qui se doit d'imposer certains critères minimums quant à la sécurité et l'encadrement des jeunes.

Mais à quoi servent les politiques, les formulaires, les guides et les cadres de référence ?

Des politiques sont élaborées au niveau national afin d'assurer l'uniformité de la qualité du scoutisme francophone offert partout au Canada et de protéger l'image et les valeurs du Mouvement scout. Par exemple, en démontrant que l'on a respecté les normes de sécurité de l'Association en suivant la politique sur l'encadrement des unités et le ratio animateurs/jeunes, on peut ainsi prouver que l'on a exercé une diligence raisonnable dans notre rôle d'animateur.

Les formulaires sont associés à une politique lorsqu'un document à fournir est exigé pour s'assurer d'avoir toutes les informations (ex. : le formulaire pour une plainte). D'autres formulaires ne sont qu'à titre indicatif pour aider les membres bénévoles à faire un suivi diligent dans leurs fonctions (formulaire de vérification de référence).

Le guide de la gestion du risque est un outil pour informer, mais il sert aussi à aider l'animateur à prendre de bonnes décisions en cette matière.

Finalement, les cadres de références sont des outils pour uniformiser toute fonction équivalente au sein de l'ASC.

N. B. Les politiques qui suivent sont des normes minimales exigées par l'Association des Scouts du Canada. Les politiques et procédures des districts peuvent très bien demander des normes plus strictes.

Si vous avez des suggestions ou des questions quant aux documents présentés dans ce cahier, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part à direction.administration@scoutsducanada.ca ou par téléphone : au 514 252-3011, poste 28, ou 1(866)-297-2688 (numéro sans frais).

Protection des jeunes – 100

PP101-2017-11/Politique nationale en matière de protection des jeunes

Liste les exigences et processus dont s'est dotée l'ASC pour prévenir et réagir adéquatement aux situations qui pourraient affecter le bien-être des jeunes.

PP102-2017-03/Politique nationale sur les mesures disciplinaires, suspension et expulsion d'un membre adulte dans le scoutisme

Explique ce qui arrivera en cas d'inconduite ou de comportement inapproprié de la part d'un adulte dans le scoutisme.

PP103-2016-10/Politique nationale sur la vérification des antécédents judiciaires

Explique l'importance de la VAJ à l'ASC. Toute vérification doit être approuvée dans les 6 premiers mois de l'entrée en fonction et doit être renouvelée aux 3 ans.

PP104-2017-09/Politique nationale de signalement

Encadre le processus de signalement, pour aider tout membre adulte qui pense faire face à une situation inappropriée entre un adulte et un jeune ou à un manquement à l'éthique envers un jeune.

PP105-2011-10/Politique nationale sur la participation des jeunes à la prise de décision

Encourage l'élaboration et la réalisation de projets concrets ayant un impact sur l'environnement des jeunes directement dans leur district et dans leur groupe.

PP106-2016-10/Politique nationale d'encadrement des jeunes – âge des animateurs

Pose les balises d'encadrement et de ratio des divers groupes d'âge quant à l'âge des animateurs par rapport à la branche qu'ils animent afin d'offrir un programme attrayant et sécuritaire pour les jeunes.

PP107-2016-10/Politique nationale sur le code de comportements attendus des adultes

Établit les bases des normes de conduite que tous les adultes, soucieux d'agir dans l'intérêt des jeunes, doivent appliquer dans leurs relations quotidiennes avec ceux-ci et avec les autres adultes du Mouvement.

PP108-2017-05/Politique nationale d'encadrement des bénévoles occasionnels et des aides de camp

Permet, selon certains prérequis, aux membres de l'Association des Scouts du Canada (ASC) d'avoir recours aux services des bénévoles occasionnels et des aides de camp lors d'activités scoutées, tout en assurant la sécurité des jeunes.

PP109-2017-03/Politique nationale d'encadrement de l'adulte dans le scoutisme

Souligne le rôle clé des adultes au sein de l'Association et vise à assurer une gestion efficace et uniforme des ressources adultes. Cette politique liste les différentes étapes à suivre dans le Cycle de vie de l'adulte dans le scoutisme.

PP110-2016-10/Politique nationale de formation des adultes et des compétences requises

Encourage les adultes dans le scoutisme à développer leurs connaissances et leurs compétences. Explique les formations dont celles obligatoires : priorité jeunesse, la 1re étape de formation ou encore le brevet de secouriste.

Document de référence : Programme national de formation de l'ASC

PP111-2017-03/Politique nationale de recrutement et de sélection de nouveaux membres adultes

Explique les étapes du processus de recrutement, de sélection et de suivi des nouveaux membres adultes et les formulaires associés : le Guide d'entrevue, le Formulaire de vérification des références, le Formulaire de vérification internet et l'Entente d'implication.

Programme des jeunes – 200

PP201-2017-03/Politique nationale sur les activités de baignade

Définit les attitudes et comportements à adopter en matière de prévention pour la tenue d'activités de baignade en piscine ou dans tout autre plan d'eau afin d'assurer un maximum de sécurité.

PP202-2017-03/Politique nationale sur la sécurité lors d'activités nautiques

Définit les attitudes et comportements à adopter en matière de prévention pour la tenue d'activités nautiques avec embarcations afin d'assurer un maximum de sécurité. Elle liste aussi les activités sécuritaires à faire selon le groupe d'âge des jeunes. — Ne pas confondre avec les activités de baignade.

PP203-2017-03/Politique nationale sur l'encadrement d'expériences pilotes s'appliquant au programme des jeunes

Liste les prérequis liés à la méthode scoutie ainsi que les conditions d'acceptation du projet : autorisation, cessation et poursuite du projet doivent faire l'objet d'un consensus entre le commissaire de district et le commissaire en chef.

PP204-2017-01/Politique nationale sur l'intégration de jeunes en situation d'handicap

Explique le cadre légal applicable au Québec et en Ontario (organismes comptant moins de 50 employés) relativement à l'intégration des membres jeunes en situation de handicap et d'en promouvoir l'intégration au sein de notre Association.

PP205-2016-10/Politique nationale sur les permis de camp

Encadre les demandes de permis de camp en expliquant la procédure et les règles élémentaires de prévention à suivre.

PP206-2017-07/Politique nationale sur l'âge des jeunes dans le scoutisme

Liste et explique le regroupement par tranches d'âge chez les scouts. Les regroupements par tranches d'âge ont été constitués dans le but d'offrir un programme attrayant aux membres jeunes et de leur permettre d'atteindre les objectifs éducatifs du scoutisme en tenant compte des divers stades de leur développement.

PP207-2017-09/Politique nationale sur les stagiaires en animation (jeune)

Met en place les principes de bases et les balises d'encadrement qui permettront aux jeunes stagiaires, suite à une formation en animation reconnue par l'ASC, tels que le Diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA), d'effectuer un stage pratique dans le scoutisme.

PP208-2017-09/Politique nationale sur les mesures disciplinaires, la suspension et le renvoi des jeunes

Assure et maintient un milieu éducatif sain, respectueux et sécuritaire pour tous les membres tout en permettant au jeune de corriger un comportement inapproprié au moyen d'un processus de discipline progressive et d'autoéducation.

PP209-2017-09/Politique nationale sur le programme des jeunes

Définit le programme des jeunes dans le but d'adhérer à la vision et à la mission de l'ASC et tous ses fondements qui font des jeunes l'élément central de l'organisation.

Ressources adultes — 300

PP301-2018-10/Politique nationale sur la consommation d'alcool et de cannabis

Encadre la consommation d'alcool et de cannabis lors d'activités scouts tout en prônant un comportement responsable.

PP302-2017-09/Politique nationale sur le brevet de secouriste

Mise à jour — Explique les exigences de l'ASC en ce qui concerne le brevet de secouriste; le nombre de membres qui doivent avoir ce brevet dans une unité, et en quelles circonstances.

PP304-2010-08/Politique nationale sur la décoration, reconnaissance et valorisation

En refonte — Décrit les moyens dont l'Association s'est dotée pour récompenser toute action ayant une répercussion positive.

Administration, gestion et gouvernance — 400

PP401-2017-03/Politique nationale sur la gestion des plaintes

Explique la procédure pour le dépôt d'une plainte : quel formulaire utiliser, à qui l'envoyer, qui est en mesure de formuler une plainte ainsi que le délai permis entre un incident et une plainte.

PP402-2017-03/Politique nationale de confidentialité

Décrit les principes régissant la protection des renseignements personnels ainsi que les mesures prises par l'ASC pour protéger les informations de ses membres.

PP403-2016-10/Politique nationale de transport automobile

Encadre le transport de jeunes par des adultes en automobile lors d'activités scouts : règles et couverture d'assurance offerte par l'ASC selon le type de véhicule (personnel, loué ou emprunté).

PP404-2017-03/Politique nationale de recensement et de facturation

Uniformise et schématise la méthode de recensement et celle de la facturation auprès des districts. Les données recensées annuellement se font à travers le SISC; il est donc très important pour tous de mettre à jour ses informations pour que les calculs soient représentatifs : la cotisation payable à l'OMMS, la cotisation du palier national, la facturation en lien avec la couverture d'assurances et le dénombrement du droit de vote lors de l'Assemblée générale annuelle.

PP405-2017-03/Politique nationale de propriété intellectuelle

Enumère les règles relatives à l'utilisation des marques de commerce de l'ASC, ses créations scientifiques, littéraires et artistiques, écrites, visuelles, électroniques et autres.

PP406-2018-02/Politique nationale sur l'administration de médicaments

En refonte — Cette politique a pour objet de circonscrire l'administration de médicaments à un jeune.

PP407-2022-10 Politique sur le bien-être en contexte de travail et de bénévolat.

Cette politique sur l'intégrité a pour objectif d'assurer un environnement sain, équitable et exempt de toute forme de violence et/ou d'injustice. Elle oriente les employés et bénévoles vers des procédures collaboratives afin de créer un espace sécuritaire favorisant la promotion de la confiance. *Mise en ligne prévue Octobre 2022.*

Relations internationales — 500

PP501-2017-03/Politique nationale pour les voyages à l'international

Cette politique a pour objet d'aider les voyageurs scouts à être adéquatement préparés, outillés et formés pour entreprendre un voyage sécuritaire, enrichissant et qui maximise l'impact du projet éducatif scout. Elle décrit la procédure concernant les demandes d'autorisation ainsi que les rôles de chacun dans ce processus.

IDENTIFICATION DU JEUNE

Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance (AAAA-MM- JJ) : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Répondant 1 en cas d'urgence : _____	Lien avec le jeune : _____
Téléphone pour urgence : _____	Courriel : _____
Répondant 2 en cas d'urgence : _____	Lien avec le jeune : _____
Téléphone pour urgence : _____	Courriel : _____

FICHE SANTÉ

Allergies : _____

Conditions médicales : _____

Autre note : _____

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE PHOTOS ET VIDÉOS

Tout au long de l'année, les animateurs, les parents et les employés de l'Association des scouts du Canada (ASC) prennent des photos et des vidéos des membres pendant les activités scoutées. Ces photos et vidéos sont habituellement conservées dans les albums photos des groupes et publiées sur le site Web de ces derniers. Certaines photos et vidéos sont parfois remises aux journaux locaux, à des partenaires pour la promotion du scoutisme, aux services des communications de l'Association et peuvent être utilisées pour les publications de l'ASC ou du matériel promotionnel.

J'autorise l'Association des scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées à utiliser des photographies de mon jeune. OUI NON

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Association des scouts du Canada (ASC) ainsi que ses organisations affiliées s'engagent à respecter la vie privée de ses membres. Les informations de ce formulaire seront conservées dans le « Système d'information des Scouts du Canada » (SISC), une base de données sécurisée à accès limité. Les informations seront utilisées par l'ASC ainsi que ses organisations affiliées afin d'accomplir leurs missions respectives. En signant ce formulaire, je donne la permission à l'ASC ainsi qu'à ses organisations affiliées de divulguer ces informations en cas de besoin.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Je comprends que la participation au programme de l'ASC est volontaire et qu'elle comporte certains risques inhérents aux activités de l'ASC. Les risques auxquels les membres s'exposent sont, de façon particulière, mais non limitative : blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.); blessures avec objet contondant ou coupant; hypothermie; blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus; allergie alimentaire; contact avec l'eau ou noyade; brûlures ou troubles dus à la chaleur.

Après avoir attentivement évalué les risques possibles et ayant pleinement confiance que des précautions raisonnables soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être des jeunes, je consens que mon jeune participe à Scout d'un jour. OUI NON

SONDAGE

Où avez-vous entendu parler des activités offertes dans votre secteur par l'Association des scouts du Canada?

- À l'école de mon enfant Bouche-à-oreille Répertoire des activités de loisir de ma ville Médias (télévision, radio, revue, journaux) Site internet
 Réseaux sociaux Dépliant, affiche ou calendrier scout Un ou des membres de ma famille sont dans le mouvement Camp de jour Salons
 D'un.e ami.e de mon enfant Autre : _____

Signature du tuteur légal du jeune : _____ Date : _____

Signature du responsable d'unité ou animateur	Date de l'activité



INFORMATIONS SCOUTES

District : _____	Groupe : _____
Unité : _____	

IDENTIFICATION DU MEMBRE

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : _____ Sexe : Masculin Féminin
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____
Courriel (13 ans et +) : _____ Téléphone : _____
Le membre demeure chez : Parents Mère Père Garde partagée Autres _____
Si mineur : à la fin des activités scoutées, le membre peut partir seul : Oui Non

IDENTIFICATION DU PARENT OU TUTEUR (PREMIER RÉPONDANT EN CAS D'URGENCE)

Nom : _____ Prénom : _____
Lien avec le membre : _____ Le répondant vit avec le membre : Oui Non
Courriel : _____ Je désire recevoir l'infolettre
Cette infolettre permet d'être renseigné sur les activités scoutées de l'Association et de
ses organisations affiliées. Oui Non
Téléphone à la résidence : _____ Téléphone au travail : _____
Téléphone cellulaire : _____

IDENTIFICATION DU PARENT OU TUTEUR (SECOND RÉPONDANT EN CAS D'URGENCE)

Nom : _____ Prénom : _____
Lien avec le membre : _____ Le répondant vit avec le membre : Oui Non
Courriel : _____ Je désire recevoir l'infolettre
Cette infolettre permet d'être renseigné sur les activités scoutées de l'Association et de
ses organisations affiliées. Oui Non
Téléphone à la résidence : _____ Téléphone au travail : _____
Téléphone cellulaire : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE MEMBRE (en cas d'espace insuffisant, joindre une feuille additionnelle)

Langue(s) parlée(s) à la maison : _____ Autres langue(s) parlée(s) _____
Particularités à considérer en regard aux conditions familiales ? Oui Non Lesquelles :

CONSENTEMENT À L'ADMINISTRATION DE SOINS MÉDICAUX

Permission pour les bénévoles qualifiés d'administrer les premiers soins ou d'autoriser des soins médicaux ou ambulanciers en cas d'urgence si les répondants et/ou toute autre personne désignée ne sont pas joignables.

Je comprends que les membres de l'Association des scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées devront administrer des soins médicaux.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE PHOTOS ET VIDÉOS

Tout au long de l'année, les animateurs, les parents et les employés de l'Association des scouts du Canada (ASC) prennent des photos et des vidéos des membres pendant les activités scoutées. Ces photos et vidéos sont habituellement conservées dans les albums photo des groupes et publiées sur le site Web de ces derniers. Certaines photos et vidéos sont parfois remises aux journaux locaux, à des partenaires pour la promotion du scoutisme, aux services des communications de l'Association et peuvent être utilisées pour les publications de l'ASC ou du matériel promotionnel.

J'autorise l'Association des scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées à utiliser des photos et vidéos du membre inscrit. Oui Non

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Association des scouts du Canada (ASC) ainsi que ses organisations affiliées s'engagent à respecter la vie privée de ses membres. Les informations de ce formulaire seront conservées dans le « Système d'information des Scouts du Canada » (SISC), une base de données sécurisée à accès limité. Les informations seront utilisées par l'ASC ainsi que ses organisations affiliées afin d'accomplir leurs missions respectives. En signant ce formulaire, je donne la permission à l'ASC ainsi que ses organisations affiliées de divulguer ces informations en cas de besoin.

AUTORISATION À PARTICIPER

Je comprends que le respect de la mission, des principes et des règlements de l'Association des scouts du Canada (ASC) est une condition essentielle à l'adhésion.

Je comprends que la participation au programme de l'ASC est volontaire et qu'elle comporte certains risques inhérents.

Je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents aux activités de l'ASC. Les risques auxquels les membres s'exposent sont, de façon particulière, mais non limitative : blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorses, foulure, fracture, etc.); blessures avec objet contondant ou coupant; hypothermie; blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus; allergie alimentaire; contact avec l'eau ou noyade; brûlures ou troubles dus à la chaleur. J'ai lu et je m'engage à signer le formulaire d'acceptation des risques.

Après avoir attentivement évalué les risques possibles et ayant pleinement confiance que des précautions raisonnables soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être des membres, j'accepte ou j'autorise mon enfant ou enfant en tutelle à devenir membre de l'ASC.

Signature* : _____ Date : _____

* Doit être remplie par le parent ou le tuteur si le membre est âgé de moins de 18 ans.

SONDAGE

Où avez-vous entendu parler des activités offertes dans votre secteur par l'Association des scouts du Canada?

- À l'école de mon enfant Bouche-à-oreille Répertoire des activités de loisir de ma ville Médias (télévision, radio, revue, journaux) Site internet
 Réseaux sociaux Dépliant, affiche ou calendrier scout Un ou des membres de ma famille sont dans le mouvement Camp de jour Salons
 D'un.e ami.e de mon enfant À travers Scout d'un jour Autre : _____

Dernière mise à jour : 30.05.2023



Formulaire d'inscription Bénévole Invité

IDENTIFICATION DU BÉNÉVOLE

Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance (AAAA-MM- JJ) : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Répondant 1 en cas d'urgence : _____	Lien avec le bénévole : _____
Téléphone pour urgence : _____	Courriel : _____
Répondant 2 en cas d'urgence : _____	Lien avec le bénévole : _____
Téléphone pour urgence : _____	Courriel : _____

FICHE SANTÉ

Allergies : _____
 Conditions médicales : _____
 Autre note : _____

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE PHOTOS ET VIDÉOS

Tout au long de l'année, les animateurs, les parents et les employés de l'Association des scouts du Canada (ASC) prennent des photos et des vidéos des membres pendant les activités scoutées. Ces photos et vidéos sont habituellement conservées dans les albums photos des groupes et publiées sur le site Web de ces derniers. Certaines photos et vidéos sont parfois remises aux journaux locaux, à des partenaires pour la promotion du scoutisme, aux services des communications de l'Association et peuvent être utilisées pour les publications de l'ASC ou du matériel promotionnel.

J'autorise l'Association des scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées à utiliser des photographies de moi. OUI NON

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Association des scouts du Canada (ASC) ainsi que ses organisations affiliées s'engagent à respecter la vie privée de ses membres. Les informations de ce formulaire seront conservées dans le « Système d'information des Scouts du Canada » (SISC), une base de données sécurisée à accès limité. Les informations seront utilisées par l'ASC ainsi que ses organisations affiliées afin d'accomplir leurs missions respectives. En signant ce formulaire, je donne la permission à l'ASC ainsi qu'à ses organisations affiliées de divulguer ces informations en cas de besoin.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Je comprends que la participation au programme de l'ASC est volontaire et qu'elle comporte certains risques inhérents aux activités de l'ASC. Les risques auxquels les membres s'exposent sont, de façon particulière, mais non limitative : blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.); blessures avec objet contondant ou coupant; hypothermie; blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus; allergie alimentaire; contact avec l'eau ou noyade; brûlures ou troubles dus à la chaleur.

Après avoir attentivement évalué les risques possibles et ayant pleinement confiance que des précautions raisonnables soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous, je consens à participer à Bénévole d'un jour. OUI NON

SONDAGE

Où avez-vous entendu parler des activités offertes dans votre secteur par l'Association des scouts du Canada?

- À l'école de mon enfant Bouche-à-oreille Répertoire des activités de loisir de ma ville Médias (télévision, radio, revue, journaux) Site internet
 Réseaux sociaux Dépliant, affiche ou calendrier scout Un ou des membres de ma famille sont dans le mouvement Camp de jour Salons
 D'un.e ami.e de mon enfant Autre : _____

Signature du bénévole : _____

Date : _____

Signature du responsable d'unité ou animateur	Date de l'activité



INFORMATIONS SCOUTES

District : _____ Groupe : _____
Unité (si applicable) : _____

IDENTIFICATION DU MEMBRE

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance (AAAA-MM-JJ) : _____ Sexe : Masculin Féminin
Type : Membre Bénévole Bénévole occasionnel Aide de camp Fonction : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Courriel : _____ Je désire recevoir l'infolettre, cette infolettre permet d'être renseigné sur les activités scoutées de l'Association et de ses organisations affiliées.
 Oui Non
Téléphone résidence : _____ Téléphone cellulaire : _____ Profession : _____

PREMIER RÉPONDANT EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Prénom : _____
Moyen de communication privilégié 1 : _____ Moyen de communication privilégié 2 : _____

DEUXIÈME RÉPONDANT EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Prénom : _____
Moyen de communication privilégié 1 : _____ Moyen de communication privilégié 2 : _____

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION PAR COURRIEL

En adhérant à l'Association des Scouts du Canada (ASC), le membre s'abonne automatiquement aux communications par courriel de l'ASC ainsi que celles de ses organisations affiliées. Ces courriels à caractère non commercial servent à informer les membres.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE PHOTOS ET VIDÉOS

Tout au long de l'année, les animateurs, les parents et les employés de l'Association des scouts du Canada (ASC) prennent des photos et des vidéos des membres pendant les activités scoutées. Ces photos et vidéos sont habituellement conservées dans les albums photo des groupes et publiées sur le site Web de ces derniers, sans que le membre puisse être identifié. Certaines photos et vidéos sont parfois remises aux journaux locaux, à des partenaires pour la promotion du scoutisme, aux services des communications de l'Association et peuvent être utilisées pour les publications de l'ASC ou du matériel promotionnel.

J'autorise l'Association des scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées à utiliser des photos et vidéos du membre inscrit. Oui Non

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Association des scouts du Canada (ASC) ainsi que ses organisations affiliées s'engagent à respecter la vie privée de ses membres. Les informations de ce formulaire seront conservées dans le « Système d'information des Scouts du Canada » (SISC), une base de données sécurisée à accès limité. Les informations seront utilisées par l'ASC ainsi que ses organisations affiliées afin d'accomplir leurs missions respectives. En signant ce formulaire, je donne la permission à l'ASC ainsi que ses organisations affiliées de divulguer ces informations en cas de besoin.

AUTORISATION À PARTICIPER

Je comprends que le respect de la mission, des principes et des règlements de l'Association des scouts du Canada (ASC) est une condition essentielle à l'adhésion.

Je comprends que la participation au programme de l'ASC est volontaire et qu'elle comporte certains risques inhérents.

Je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents aux activités de l'ASC. Les risques auxquels les membres s'exposent sont, de façon particulière, mais non limitative : blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorses, foulure, fracture, etc.); blessures avec objet contondant ou coupant; hypothermie; blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus; allergie alimentaire; contact avec l'eau ou noyade; brûlures ou troubles dus à la chaleur. J'ai lu et je m'engage à signer le formulaire d'acceptation des risques.

Après avoir attentivement évalué les risques possibles et ayant pleinement confiance que des précautions raisonnables soient prises pour assurer la sécurité et le bien-être des membres, j'accepte de devenir membre de l'ASC. Je m'engage d'ailleurs à lire et accepter le formulaire d'acceptation de risque.

DÉCLARATION DES BÉNÉVOLES

En adhérant à l'Association des scouts du Canada (ASC), je m'engage à me conformer au Code de comportements attendus des adultes, aux politiques de l'Association des scouts du Canada et à suivre les procédures nécessaires afin de remplir les conditions internes à la vérification des antécédents judiciaires (VAJ) ou je confirme que ma VAJ est à jour sur le Système d'information des Scouts du Canada (SISC) (**OBLIGATOIRE POUR TOUS LES BÉNÉVOLES ET AIDES DE CAMPS**).

Par ailleurs, je m'engage à suivre dans les trois mois suivant mon entrée en fonction la formation relative à la protection des jeunes et par la suite à suivre toutes les formations obligatoires et nécessaires à l'exercice de ma fonction au sein de l'ASC.

SONDAGE

Où avez-vous entendu parler des activités offertes dans votre secteur par l'Association des scouts du Canada?

- À l'école de mon enfant Bouche-à-oreille Répertoire des activités de loisir de ma ville Médias (télévision, radio, revue, journaux) Site internet
 Réseaux sociaux Dépliant, affiche ou calendrier scout Un ou des membres de ma famille sont dans le mouvement Camp de jour Salons
 D'un.e ami.e de mon enfant À travers Scout d'un jour Autre : _____

Signature* : _____ Date : _____

* Doit être remplie par le parent ou le tuteur si le membre est âgé de moins de 18 ans (dans le cas de l'Aide de camp)

RESERVÉ À L'ADMINISTRATION (lorsqu'applicable pour le type de bénévole)

Responsable de l'entrevue : _____

Date de l'entrevue :

Date de la séance d'orientation à laquelle le membre a assisté :

Merci de joindre les formulaires suivants :

- Formulaire de consentement à la VAJ signé (si applicable)
 Code de comportement signé
 Formulaire Entente d'implication
 Formulaire Acceptation du risque signé
 Fiche santé

Notes :

Nom du responsable de recrutement : _____

Signature : _____ Date : _____

Dernière mise à jour : 31.05.2023



ENTENTE D'IMPLICATION (À RENOUELER CHAQUE ANNÉE)

Moi, _____ je m'engage à remplir les fonctions de
NOM DU BÉNÉVOLE

TITRE DE LA FONCTION

Au sein de _____
NOM DE L'UNITÉ, DU GROUPE, DU DISTRICT

Pour un mandat s'étendant du _____ au _____
DATE DE DÉBUT DATE DE FIN

Mes principales responsabilités sont:

Exemple 1: Participer à la vie de groupe



Exemple 2 : M'impliquer dans le financement



Mes principaux objectifs sont:

Assister à 90% des réunions

Organiser une collecte de bouteilles

Je m'engage auprès des membres adultes, des membres jeunes, de leur famille et de l'Association des scouts du Canada à m'acquitter de mes responsabilités dans le respect de la Loi, des valeurs, de la mission scout et des règles de l'Association.

Signature du bénévole: _____
DATE

En contrepartie, le groupe s'engage à vous offrir l'aide et le soutien nécessaire à l'exercice de vos responsabilités, notamment en :

Exemple : En vous payant les frais d'une formation. En vous offrant l'assurance responsabilité civile de l'Association des scouts du Canada.

Signature du chef d'unité ou de groupe: _____

Association des Scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
514 252-3011 • 1 866 297-2688



FICHE DE SANTÉ – JEUNES ET ADULTES

Les renseignements suivants sont importants afin d'assurer la santé et la sécurité de tous.

Ce formulaire, qui doit être renouvelé à chaque année, sera conservé aussi longtemps que la personne est membre de l'Association des Scouts du Canada. Tous changements importants concernant ces informations doivent aussi être mis à jour.

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Nom complet		JJ/MM/AAAA	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone		Nom de fille de la mère	

MÉDECIN			
Médecin de famille	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Autre :
<i>Si OUI, veuillez remplir la partie ci-dessous.</i>			
Nom du médecin			

EN CAS D'URGENCE			
Personnes à contacter en cas d'urgence. <i>Veuillez bien remplir cette partie. IMPORTANT</i>			
Nom #1		Nom #2	
Téléphone #1		Téléphone #2	
Lien de parenté		Lien de parenté	

INFORMATIONS MÉDICALES / PRÉVENTION			
Maladie / Problème de santé	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Si OUI, précisez :</i>
Allergie	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Si OUI, précisez :</i>
Épipen ou Twinject	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Autre :</i>
Médicament	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Si OUI, veuillez remplir le formulaire Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament</i>
Limitation	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Si OUI, expliquer :</i>
Vaccins à jour	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Expliquer</i>
Blessures graves antérieures et/ou Opérations	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Si OUI, préciser :</i>
Niveau de natation:	<input type="checkbox"/> Ne sait pas nager <input type="checkbox"/> Sait nager en eau peu profonde <input type="checkbox"/> Sait nager en eau profonde		
Doit porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) pour nager	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Autre :</i>

Association des Scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
514 252-3011 • 1 866 297-2688
scoutsducanada.ca



POUR JEUNES FEMMES					
Règles (menstruation)	OUI <input type="checkbox"/>	Médicament	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Notes: _____
	NON <input type="checkbox"/>	Renseignée?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Notes: _____
Informations additionnelles : _____					

AFFECTIONS PARTICULIÈRES			
Migraines <input type="checkbox"/>	Épilepsie <input type="checkbox"/>	Port de lunette <input type="checkbox"/>	Maladie de peau <input type="checkbox"/>
Somnambulisme <input type="checkbox"/>	Perte de conscience <input type="checkbox"/>	Essoufflement <input type="checkbox"/>	Trouble de l'appétit <input type="checkbox"/>
Énurésie (pipi au lit) <input type="checkbox"/>	Autre : _____		

SIGNATURE	
*Si moins de 14 ans au Québec ou mineur dans les autres provinces, cette fiche doit être signée par un parent ou un tuteur légal.	
Signature	Date

Dernière mise à jour : 06.06.2023

Association des Scouts du Canada
 7331, rue Saint-Denis
 Montréal (Québec) H2R 2E5
 514 252-3011 • 1 866 297-2688



Formulaire d'acceptation de risques

Par la présente, je reconnais avoir été informé(e) sur les risques inhérents du scoutisme et de ses activités, en cours ou futures, peu importe le niveau de supervision ainsi que du niveau de mon habileté et de mon expérience. De plus, il n'y a aucun facteur ou condition que je devrais dévoiler aux organisateurs qui rendrait dangereuse ma participation aux activités de scoutisme. Je reconnais également qu'il est de mon devoir de respecter les règles, les consignes et les façons de faire applicable aux activités à laquelle je participe.

Initiales

Il est de ma seule responsabilité de veiller à la garde de mes biens et de mon devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à moi, de manière à ne pas causer de dommage à autrui, incluant à leurs biens. Sauf pour les cas prohibés par la loi ou contraires à l'ordre public, je dégage de toute responsabilité le Groupe & District _____, leurs administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles, agents et représentants de tout dommage que je pourrais subir suite à la pratique du scoutisme ainsi que suite à ma participation de toutes activités sanctionnées par le Groupe & District _____, qu'elle qu'en soit la cause ou la nature. À cet effet, je renonce dès à présent à tout recours contre les personnes mentionnées ci-dessus. La présente renonciation prend effet immédiatement et continuera son effet tant que je participerai aux activités visées par la présente et lie tous mes héritiers, liquidateurs de succession et ayants cause ainsi que toute autre personne qui me représente. Par ailleurs, le Groupe et le District _____ se dégagent de toute responsabilité reliée au vol, à la perte ou au bris de biens des participants lors des activités de scoutisme.

Initiales

J'accepte et reconnais qu'il y ait des risques dans le scoutisme pouvant causer des pertes, blessures ou décès. Ces risques sont identifiés non-limitativement dans la liste ci-dessous :

Initiales

- Blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.);
- Blessures avec objet contondant ou coupant (branche, matériel, etc.);
- Blessures résultant de contact accidentel ou non entre les individus;
- Froid ou hypothermie ainsi que le contact avec l'eau, voire noyade;
- Brûlures ou troubles dus à la chaleur (feux, matériel chauffant, soleil, température, etc.);
- Graves allergies;
- Contact avec des animaux sauvages, ou des plantes vénéneuses ou irritantes;
- Vol, perte ou bris (accidentel ou non) de biens (lunettes, vêtements, matériel, etc.);
- Une défaillance des équipements de protection individuelle;
- Des comportements, même négligents, de la part d'autres individus;
- Décès.

Nom du participant

Âge

Groupe et District

Nom parent ou tuteur (*si applicable)

Date

Signature

*Si le participant a moins de 18 ans : je confirme que je suis le parent ou le gardien d'un participant mineur et que je signe ce formulaire d'acceptation des risques et de renonciation en mon nom de tuteur/gardien de cet enfant. Je déclare avoir bien informé le mineur de tous les risques susmentionnés ou de tout autre risque dont j'aurais connaissance et ferai en sorte de retirer ce mineur des activités si je juge que les risques sont trop importants pour lui.

Dernière mise à jour : 15.06.2023

Association des Scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
514 252-3011 • 1 866 297-2688
scoutsducanada.ca



Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament

Médicament avec ou sans ordonnance

L'Association des Scouts du Canada ainsi que ses organisations affiliées ne disposent pas de l'expertise et des connaissances professionnelles nécessaires à l'administration de médicament. Celle-ci accepte cependant pour des raisons de commodité et d'accommodement, lorsque les circonstances le justifient, d'administrer les médicaments identifiés dans le présent formulaire à votre jeune.

Tous changements concernant les informations inscrites sur cette fiche doivent y figurer.
Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la Politique d'administration de médicaments.

INFORMATION GÉNÉRALE	
Nom de deux membres adultes désignés pour l'administration de médicament :	
Nom de l'enfant :	

MÉDICAMENTS ET POSOLOGIE :		
Nom du médicament à administrer :		
Instructions relatives à l'administration du médicament (posologie) :		
Durée de l'autorisation :	Du :	Au :
Nom du médicament à administrer :		
Instructions relatives à l'administration du médicament (posologie) :		
Durée de l'autorisation :	Du :	Au :

Initiales



Association des Scouts du Canada
7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
514 252-3011 • 1 866 297-2688
scoutsducanada.ca

GUIDE

DE GESTION DU RISQUE

- **1. Glossaire**
- **2. Définitions**
- **3. Gestion du risque**
 - 3.1. Processus du risque
 - 3.2. Identification du risque
 - 3.3. Évaluation du risque
 - 3.4. Contrôle du risque
 - 3.5. La sécurité
- **4. Prévention**
- **5. Standards**
- **6. Assurance**
 - 6.1. En cas d'incident ou d'accident
 - 6.2. Certificat d'assurance responsabilité civile générale
 - 6.3. Foire aux questions sur l'assurance responsabilité civile
- **7. Assurance Responsabilité Civile des administrateurs et dirigeants (risq)**
- **8. L'assurance accident**
- **9. Assurance des biens scouts**
- **10. Biens immeubles**
- **11. Utilisation de véhicules dans le cadre d'activités scouts**
 - 11.1. Véhicule personnel
 - 11.2. Véhicule loué
 - 11.3. Véhicule emprunté
 - 11.4. Blessures corporelles subies lors d'un accident automobile
- **12. Résumé de ce qui n'est pas couvert**
- **13. Activités « à haut risque » non couvertes par les assurances de l'association**

Annexe 1 — Résumé de la police d'assurance accident

1. Glossaire

Activité scout : Les activités régionales, nationales et internationales sanctionnées par l'ASC et qui cadrent dans les activités usuelles de l'Association. Les activités doivent toujours se dérouler en toute sécurité et sous la surveillance constante d'adultes responsables.

Domage : Un dommage peut être personnel ou financier.

Événement : Situation considérée comme localisée et instantanée, survenue en un point et un instant bien déterminés.

Faute : Une faute peut prendre la forme d'une action (faire quelque chose) ou d'une omission (ne pas faire quelque chose). Ensuite, pour conclure qu'il y a effectivement une faute, il faut aussi que l'action ou l'omission en question soit contraire à celle qu'aurait eue une personne raisonnable, placée dans les mêmes circonstances.

Membre/assuré : Les membres de l'Association sont les jeunes et les adultes qui les encadrent, ainsi que tous les adultes qui, sans intervenir directement auprès des jeunes, assument des fonctions

aux divers niveaux de l'organisation et sont inscrits sur la liste de recensement (SISC), selon les modalités établies par l'ASC.

Personne raisonnable : C'est une personne qui agirait de façon prudente et diligente (sans perdre de temps).

Preuve de faute : Pour prouver la faute, il faut démontrer qu'une personne prudente et raisonnable, placée dans les mêmes circonstances, aurait agi différemment.

Responsabilité civile : Pour qu'une personne soit trouvée responsable, le dommage subi doit être la conséquence directe de la faute qui a été commise.

Tiers ou tierce partie : personne extérieure à l'activité/à l'organisation.

À qui s'adresse le guide?

Le guide de gestion du risque s'adresse à tous les adultes de l'Association des Scouts du Canada. C'est un outil de référence en matière de sécurité et de gestion du risque, c'est aussi un recueil de dispositions qui doivent être appliquées par tous les membres, peu importe leur palier d'intervention (district, groupe, etc.).



2. Définitions

Le risque est l'éventualité d'un événement qui ne dépend pas exclusivement de la volonté des parties et qui peut causer la perte d'un objet ou tout autre dommage. C'est un danger éventuel plus ou moins prévisible. Ex. : risque de noyade, risque de chute, etc.

Le danger est ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence de quelqu'un ou de quelque chose.

Les activités scouts peuvent parfois comporter des risques (ex. : survie, escalade, activités nautiques, etc.), mais elles ne doivent jamais présenter de danger. Le risque doit être géré adéquatement, en tout temps.

3. Gestion du risque

Le scoutisme est un mouvement d'éducation par le jeu et l'action. Il permet aux jeunes de vivre des

aventures, des défis. Le risque est inhérent à la pratique du scoutisme. Il ne s'agit pas d'éliminer toutes les activités qui comportent des risques, mais plutôt de bien mesurer ceux-ci et de savoir comment y faire face.

Processus de gestion du risque

- Identification du risque
- Évaluation du risque
- Contrôle du risque

Identification du risque

Les risques sont regroupés en trois catégories :

Risques liés à l'environnement et au milieu naturel

- Conditions météorologiques
- Faune, flore et végétation
- Accident ou condition de terrain
- Séismes ou catastrophes naturelles

Risques liés à la nature de l'activité

- Toute activité requiert de la technique pour l'exécution de gestes définis
- Toute activité requiert l'utilisation de pièces d'équipement spécifiques
- Toute activité met le participant en contact avec un milieu particulier ou des partenaires
- Motivation, comportement, attitude

Risques liés à la personne

- Connaissances et savoir
- Niveau technique, habileté et savoir-faire
- État de santé, condition et capacité physique

Évaluation du risque

Le risque est rarement absolu. Les activités présentent des risques variables selon les critères d'évaluation suivants :

- Âge des participants
- Aptitudes
- Préparation
- Équipement
- Sécurité des lieux
- Encadrement

Pour évaluer un risque, il faut prendre en considération chaque facteur.

Si on ne peut agir sur tous les facteurs, on peut agir sur certains pour diminuer le risque tout en conservant la valeur du défi.

La sécurité des jeunes est presque toujours relative et elle varie en fonction des activités. Certains conseils de sécurité s'appliquent à des circonstances bien précises, comme les camps, les voyages ou les excursions. Cependant, la sécurité doit être une préoccupation constante, tout au long de l'année, peu importe que les activités se déroulent au local ou à l'extérieur.

Contrôle du risque

Lorsque les risques sont identifiés, on doit prendre les mesures nécessaires pour les éliminer ou les contrôler. On doit évaluer si on a la capacité de sécuriser l'activité. Une façon de réduire les risques est de s'assurer de la collaboration de personnes compétentes, comme un guide ou un instructeur spécialisé.

Voici deux exemples de contrôle du risque :



Risque	Facteur	Conséquence	Contrôle
Météo	Froid	Engelure	Diminuer durée
Utilisation d'outils	Inexpérience	Blessure	Atelier maniement

4. Prévention

La prévention consiste à tout faire pour éviter que ne se produisent des événements qui pourraient compromettre la sécurité des jeunes.

Toute l'équipe d'adultes devrait porter une attention particulière aux éléments énumérés ci-dessous.

État de santé des jeunes et aptitude de chacun à suivre le programme d'activités

- Faire remplir une fiche de santé par les parents au moment de l'admission et par la suite à chaque début d'année
- Connaître les handicaps et limites physiques de chacun des jeunes
- Veiller à ce que les activités physiquement exigeantes soient à la portée de chacun des participants

Conformité du local aux normes de sécurité

- Espace suffisant pour tenir l'activité
- Présence d'un extincteur d'incendie et d'un adulte qui sait s'en servir
- Possibilité d'évacuer rapidement le local en cas de besoin

Sécurité du transport aller-retour

- Prévoir un itinéraire sans danger pour ceux qui se déplacent à pied
- Moyens de transport sécuritaires si utilisation de véhicules
- Pour transporter un jeune, l'adulte doit posséder un permis de conduire en règle depuis au moins deux ans. La conformité à cette règle peut être vérifiée par un adulte en position d'autorité, à tout moment. Ainsi, les adultes disposant d'un permis probatoire ou soumis au système de délivrance graduelle des permis de conduire des apprentis conducteurs ne peuvent transporter des jeunes.
- Nul adulte ne peut transporter des jeunes dans un véhicule sans l'autorisation du parent et de son responsable d'unité ou de groupe. Le jeune doit s'asseoir sur le siège arrière. Dans la mesure du possible, deux adultes doivent

être présents dans le véhicule et, de préférence, être en présence de plusieurs jeunes. En d'autres termes, un adulte ne devrait jamais se retrouver seul avec un jeune dans un véhicule.

Pour plus d'informations à ce sujet, voir la [Politique de Transport automobile](#).

Sécurité des lieux extérieurs

- Périmètre d'activités bien délimité
- Identification des risques de blessure ou d'accident
- Conditions météorologiques qui se prêtent aux activités

Ratio animateurs/jeunes

Un adulte ne doit jamais être seul avec un jeune. Les normes relatives à la sécurité et à la prévention exigent que deux (2) animateurs en règle soient présents en tout temps auprès des jeunes. Il est recommandé que ces deux animateurs se voient et s'entendent en toute situation. Bénéficier de la présence d'un troisième animateur facilitera davantage l'application de la règle.

Les bénévoles occasionnels, les aides de camp et les stagiaires en animation ne peuvent être pris en compte dans le calcul du ratio. Par contre, un moniteur certifié, durant une activité spécifique, pourra être reconnu dans le calcul du ratio (escalade, canot, etc.).

Pour plus d'informations à ce sujet, voir la [Politique Encadrement des jeunes – Âge des animateurs](#).

Manipulation adéquate des outils [canifs, des hachettes, des ciseaux, des couteaux, appareils électriques, etc.]

- État adéquat des appareils
- Connaissance des règles d'utilisation

Capacité d'intervention

La capacité d'intervention consiste à savoir quoi faire et à pouvoir le faire en cas de danger ou d'accident.

5. Standards

L'ASC exige pour chaque unité la présence d'au moins un animateur détenant un brevet valide de secourisme général ou de secourisme en milieu sauvage et éloigné. Dans les deux cas, le brevet est renouvelable tous les 3 ans.

Pour les activités lors desquelles l'unité pourrait se retrouver en situation d'isolement⁵, l'ASC exige qu'au moins un adulte⁶ présent en tout temps lors de l'activité détienne un brevet valide de secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé.

L'Association reconnaît principalement les formations* de 16 h et plus des organismes suivants :

- La Croix-Rouge canadienne
- L'Ambulance Saint-Jean
- La fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- CNESST – secouriste en milieu de travail

Pour plus d'informations, à ce sujet, voir la [Politique du Brevet de secouriste](#).

5. Il est question d'isolement lorsque les intervenants en mesure d'urgence peuvent difficilement se rendre, ou pas du tout, à l'endroit où se trouve la victime. Dans ces cas, l'adulte secouriste présent est appelé à prendre des décisions importantes quant à la gestion de la victime ou de l'activité (par ex., déplacer la victime ou non, continuer l'expédition ou non, etc.), à gérer les autres individus présents, à effectuer de la gestion de crise, et ce, pour une période prolongée (jusqu'à ce que les professionnels prennent la relève).

6. L'adulte détenant le brevet peut être un accompagnateur ou un animateur d'une autre unité, par exemple.

6. Assurance

L'Association des Scouts du Canada (ASC) et tous ses membres bénéficient d'une police d'assurance responsabilité civile générale dont la limite de garantie est de 10 millions \$.

Cette assurance couvre les conséquences monétaires de la responsabilité d'un assuré en raison de dommages corporels ou matériels causés par lui à un tiers, du fait de ses activités scouts. Elle couvre également les conséquences monétaires, de la responsabilité d'un assuré, en raison de dommages matériels causés par lui à des lieux qu'il loue ou emprunte (locaux, gymnase, etc.).

Par exemple, la personne qui brise la fenêtre de votre maison en jouant au baseball dans sa cour doit normalement payer les frais de réparation. De la même façon, si le chien d'une personne vous mord et vous blesse, le propriétaire de ce chien pourrait devoir payer vos frais de médicaments et le salaire manqué si vous avez dû rater quelques jours de travail.

Cette assurance comporte aussi une protection assurance automobile des non-propriétaires.

La compagnie d'assurance couvre les activités sanctionnées par l'ASC et qui cadrent dans les activités usuelles de l'Association et les activités internationales tant que la poursuite concerne le Canada. Veuillez prendre connaissance de la liste des activités faisant l'objet d'un contrôle plus strict d'exception, à la fin de ce document. Les activités doivent toujours se dérouler en toute sécurité et sous la surveillance constante d'adultes responsables. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de l'Association.

6.1 En cas d'incident ou d'accident

Lorsqu'un incident ou un accident survient et qu'il cause un dommage matériel OU une blessure corporelle à un tiers, le formulaire Rapport d'incident/accident doit être rempli.

Ce formulaire est disponible dans le centre de ressources, sous l'onglet Documents administratifs et formulaires d'assurance du site <http://www.scoutsducanada.ca> et sur la plupart des sites Web des districts. Le formulaire doit être rempli dans les 48 heures suivant le sinistre, par une personne responsable, concernée de près ou de loin par le sinistre ou encore, ayant été témoin de l'événement et le transmettre par courriel à infoscout@scoutsducanada.ca ou par télécopieur au 514 254-1946.

Le rapport d'incident/accident a pour objet de relater les faits. Pour tout sinistre – incident ou accident – il faut donc :

- Rapporter les faits tels qu'ils se sont produits et sans interprétation personnelle;
- Ne pas établir sa responsabilité ou celle d'un autre, il appartient à la Cour de la déterminer;
- Être le plus précis possible;
- Obtenir les coordonnées des victimes et des témoins;
- Demander, s'il y a lieu, le rapport d'événement à la police locale.

Le but de cette obligation, est de permettre à l'assureur de procéder rapidement à l'enquête concernant les circonstances, la cause probable, la nature et l'étendue des dommages afin de pouvoir défendre son assuré, de façon adéquate. Ce formulaire ne doit jamais être complété ou signé par la victime ou être remis à la tierce partie.

Si des biens personnels sont endommagés, la personne responsable doit remplir le formulaire Rapport d'incident/accident et le transmettre par courriel à infoscout@scoutsducanada.ca ou par télécopieur au 514 254-1946.

Elle doit également référer la victime, propriétaire des biens endommagés, à son assureur de biens personnels, pour faire une demande d'indemnisation.

6.2 Certificat d'Assurance responsabilité civile générale

Il est possible de télécharger le certificat d'assurance responsabilité civile générale dans le centre de ressources, [cliquez ici](#). (Centre de ressources/Administration/Assurances)

Certains partenaires exigent une preuve d'assurance en responsabilité civile pour la tenue d'une activité ou d'un camp. Dans ces cas, vous devez remplir le formulaire de demande responsabilité civile dans le centre de ressources, sous l'onglet Assurances et sur la plupart des sites Web de districts, puis le transmettre par courriel à infoscout@scoutsducanada.ca ou par télécopieur au 514 254-1946.

6.3 Foire aux questions sur l'assurance responsabilité civile générale

La police est sujette à une franchise de 5 000 \$ et l'imputabilité de cette dépense reviendra au groupe scout qui a signé le contrat/l'entente dans l'éventualité d'une réclamation.

Devons-nous acquitter des frais de franchise ?

C'est une partie du dommage que l'assuré conserve à sa charge. Cette somme est prévue par le contrat. Tout dommage inférieur ou égal à cette franchise ne sera donc pas payable par l'assureur, mais par le groupe scout qui est tenu responsable.

Quelles sont les étapes d'une réclamation ?

1. NE JAMAIS ADMETTRE SA RESPONSABILITÉ
2. Rédaction d'un rapport d'événement
3. Réception d'une mise en demeure de la part du tiers dont les biens ont été endommagés tenant responsable le groupe scout. (Ceci n'impliquera pas nécessairement une poursuite, mais c'est à l'assureur de décider comment il répondra à la mise en demeure.)
4. Envoi de la mise en demeure, du rapport d'événement et d'autres documents pertinents à la réclamation (facture, soumission de réparation, rapport de médecin, etc.) à l'ASC.

Pour qu'un recours en responsabilité civile soit accueilli, trois éléments doivent être prouvés, soit :

1. La faute
2. Le dommage ou le préjudice
3. Le lien de causalité entre les éléments 1. et 2.

Il est toujours mieux de relire les clauses de contrat que vous signez et même idéalement de les faire vérifier par un avocat, afin d'éviter de signer un contrat abusif.

Lors de la location ou de l'emprunt d'un local ou d'un terrain, pourquoi les deux parties (propriétaire et groupe scout) doivent-elles être assurées en responsabilité civile ?

Dans tous les cas où une tierce personne prête ou loue un terrain, un local ou un bien à un groupe scout, l'Association exige que ce groupe scout obtienne la preuve d'assurance responsabilité civile du propriétaire.

Il est fortement recommandé de ne pas tenir l'activité si un tel document ne peut être obtenu. Advenant un accident ou un incident, dû par exemple à un problème provenant du bien loué alors que le propriétaire n'est pas assuré, ce dernier pourrait tenir les scouts responsables de l'incident.

Les compagnies d'assurances sont de plus en plus exigeantes à cet effet. Ces dernières pourraient choisir de ne pas indemniser l'Association si, par exemple, le responsable scout savait que le propriétaire ne détenait pas d'assurance et qu'il pouvait être tenu responsable d'un incident.

Nous demandons également aux groupes scouts d'être vigilants lors de la signature d'un contrat de location. Il est important de lire la totalité des clauses afin de connaître la responsabilité des scouts en cas d'incident. En cas de doute, n'hésitez pas à envoyer le contrat de location à infoscout@scoutsducanada.ca afin de le faire approuver par la compagnie d'assurances.

Il est de votre devoir de surveiller et de contrôler le déroulement de l'activité, mais aussi de vérifier et de s'assurer du bon état des lieux, des installations et des équipements utilisés. Dans le doute, il est préférable de s'abstenir.

D'autre part, un groupe scout possédant un terrain et qui le louerait ou le prêterait à des tiers devrait demander une preuve d'assurance responsabilité civile aux locataires, car ces derniers deviennent responsables du terrain en le louant.

Le groupe scout devrait demander au locataire de faire ajouter le nom du groupe comme « assuré additionnel » sur la police d'assurance de ce locataire. Ainsi, c'est l'assurance des locataires qui assumerait les dommages ayant été causés lors d'une activité tenue dans un lieu loué ou prêté par le groupe scout.

L'assurance responsabilité civile de l'Association couvre-t-elle les dommages matériels causés à une bâtisse louée? Est-ce que l'assurance interviendra si un scout cause un bris ou dommage matériel?

Oui. L'assurance responsabilité civile assure une couverture en cas de réclamation pour blessures corporelles, dommages matériels ou autres préjudices causés à autrui, par suite de négligence d'un membre de l'Association, incluant les jeunes participants scouts.

La police d'assurance responsabilité civile couvre-t-elle les activités maritimes?

La police de responsabilité détenue par l'Association n'est pas une couverture de responsabilité maritime. Pour que la police en responsabilité civile soit effective, il faut que l'embarcation soit moins de 26 pieds et qu'elle ne soit pas utilisée pour transporter des personnes en l'échange d'une rétribution monétaire.

La police couvrira la responsabilité découlant d'un bateau, lors d'activités scoutées sanctionnées, auxquelles ne participent que des scouts dûment inscrits. Si nécessaire, une assurance spécifique aux besoins des activités impliquant la participation de non-scouts doit être obtenue.

Pourquoi n'est-il pas possible de faire parvenir, annuellement, aux groupes scouts, un certificat d'assurances universel?

Un certificat émis pour une activité en particulier, atteste qu'un tiers (ex. : centre commercial) est ajouté en tant qu'assuré additionnel pour l'activité scoutée. L'assureur doit donc connaître l'identité de la tierce partie à ajouter en tant qu'assuré pour cette activité spécifique.

De plus, le certificat d'assurance précisera l'identité de la tierce partie (ex. : école, camp, centre commercial) en tant qu'entité dûment assurée, ce qu'apprécie le locateur/prêteur. Un certificat général ne contiendrait pas cette information. Finalement, l'attribution d'un certificat personnalisé, pour une activité spécifique, confirme qu'il est utilisé pour les bonnes fins.

Peut-on faire signer un document qui dégage un groupe, un membre ou un tiers de toute responsabilité lors d'une activité scoutée?

Non. Ce type de décharge peut avoir un effet juridique, mais il ne saurait excuser la négligence ou les blessures et dommages intentionnels. Dans de tels cas, l'Association pourrait être tenue responsable.

Il ne faudrait surtout pas qu'un jeune soit privé de camp ou de toute activité parce que les parents du jeune refusent de signer un tel dégageant. Le mouvement existe pour les jeunes avant tout et c'est d'abord leur intérêt qu'il faut considérer avant d'adopter quelque procédure que ce soit.

Il va de soi que chaque adulte doit assumer ses responsabilités. Lors d'une activité scoutée, l'adulte doit agir en personne raisonnable, prudente et diligente. Quiconque fait son devoir et se conforme aux règlements de l'organisation scoutée et aux lois qui s'appliquent au territoire où se déroulent les activités ne devrait pas s'inquiéter d'être tenue responsable légalement pour un préjudice causé à autrui.

Le fait que l'on soit couvert ou non par une assurance ne devrait en rien affecter la responsabilité des adultes. La règle d'or est de prendre tous les moyens raisonnables pour que ne survienne pas un accident, donc de prévoir les conséquences dommageables, d'après l'expérience d'une personne normalement prudente.

Que faire si le propriétaire des lieux où nous souhaitons tenir une activité scoutée exige que les responsables scouts ou les parents des scouts signent un formulaire dégageant le propriétaire de toute responsabilité advenant un accident?

Au Québec, l'article 1474 du Code civil stipule qu'on ne peut pas exclure ou limiter sa responsabilité pour un préjudice corporel. Cela signifie que les clauses de décharge de responsabilité pour des blessures n'ont pas de véritable valeur et qu'un propriétaire pourrait être tenu responsable d'un dommage corporel même si la victime avait signé un dégageant de responsabilité.

Au Canada, comme aux États-Unis, il est impossible de se décharger de sa responsabilité s'il est possible de prouver qu'il y a eu négligence.

7. Assurance Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)

Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'un acte fautif ou d'une erreur commise à l'endroit d'un tiers par un administrateur ou un dirigeant, dans le cadre d'actes administratifs posés dans l'exercice de ses fonctions.

La limite de couverture de cette assurance est de 2 millions \$ par réclamation.

La protection d'assurance s'applique à toutes les entités qui relèvent de notre structure associative incluant celles des autres provinces canadiennes.

8. L'Assurance accident

L'Association des scouts du Canada a également adhéré à une police de décès et mutilation accidentels auprès de la compagnie AIG. Cette assurance est renouvelée chaque année. Il est à préciser que l'assureur couvre les membres, inscrits au SISC, jusqu'à un âge limite de 75 ans. *Vous trouverez en annexe, le sommaire de cette police d'assurance accident.*

Pour faire un rapport, veuillez utiliser le *formulaire Rapport d'incident/accident*. Il est aussi disponible dans le centre de ressources, sous l'onglet *Documents administratifs et formulaires d'assurance* du site www.scoutsducanada.ca et sur la plupart des sites Web des districts. Le formulaire **doit être rempli dans les 48 heures suivant l'accident**, par une personne responsable, concernée de près ou de loin par le sinistre ou encore, ayant été témoin de l'événement et le transmettre par courriel à infoscout@scoutsducanada.ca ou par télécopieur au 514 254-1946.

Sachez que les résidents des autres provinces et des territoires qui reçoivent des services médicaux au Québec doivent faire la preuve qu'ils sont couverts par un régime provincial ou territorial d'assurance maladie pour recevoir ces services gratuitement.

La carte santé de la province ou du territoire de résidence (ou l'équivalent reconnu par la province ou le territoire) constitue cette preuve.

9. Assurance des biens scouts

Il est fortement recommandé que les groupes/districts de l'Association des scouts du Canada assurent leurs propres biens matériels en cas de feu, de vol ou d'autres dommages.

Par ailleurs, il est impératif, pour les biens empruntés ou loués, de vérifier si le propriétaire possède une assurance et de considérer, si nécessaire, une assurance sur les valeurs de remplacement (dommages directs). Cette consigne s'applique par exemple pour des canots ou des bicyclettes loués ou encore, pour l'emprunt d'équipement de camping.

Pour plus d'informations, voir le lien suivant : <https://scoutsducanada.ca/centre-de-ressources/administration/assurances/>

10. Biens immeubles

Les groupes et les districts de l'Association des scouts du Canada doivent assurer leurs propriétés, incluant les immeubles leur appartenant, en obtenant toutes les couvertures requises. Il est important de spécifier lors de l'achat de votre assurance pour vos biens que vous n'avez pas besoin d'assurer votre responsabilité civile puisque cette dernière est assumée par la police en place avec l'ASC.

11. Utilisation de véhicules dans le cadre d'activités scoutées

La police d'assurance responsabilité civile de l'Association des scouts du Canada couvre les véhicules pour lesquels il n'est pas propriétaire durant les activités scoutées, mais à titre excédentaire seulement.

11.1 Véhicule personnel

Les adultes membres de l'Association qui transportent des jeunes, des animateurs ou du matériel dans leur véhicule dans le cadre d'activités scoutées le font à leurs propres risques étant donné que leurs assurances interviendront en premier. Aucun dédommagement n'est prévu pour le remboursement d'une franchise ou pour des pertes monétaires consécutives à un dommage causé à un véhicule conduit dans de telles circonstances.

L'Association suggère aux bénévoles qui utilisent leur véhicule pour des activités scoutées d'avoir une couverture minimum de 1 million \$ en responsabilité civile.

11.2 Véhicule loué

L'assurance responsabilité civile de l'Association couvre les véhicules loués pour moins de 30 jours à titre excédentaire seulement. Le contrat de location doit mentionner le nom de l'Association des scouts du Canada et peut mentionner le nom de la personne qui loue.

L'assurance primaire s'appliquera selon l'un des deux choix suivants :

- Si vous êtes un bénévole, **propriétaire d'un véhicule**, vous n'aurez pas d'obligation de contracter l'assurance du locateur. Par contre, votre assurance agira en premier si vous avez une collision ou subissez des dommages au véhicule loué. **L'assurance des non-propriétaires des scouts** entrera en vigueur seulement pour défrayer les **coûts excédentaires** de votre propre police.
- Si vous êtes un bénévole ayant un permis de conduire valide, mais ne possédez pas de véhicule, vous n'aurez pas le choix de contracter l'assurance du locateur. En ce cas, si vous avez une collision ou subissez des dommages au véhicule loué, c'est cette police qui interviendra en premier. **L'assurance des non-propriétaires** des scouts entrera en vigueur seulement pour défrayer les **coûts excédentaires** de la police du locateur.

11.3 Véhicule emprunté

Les dommages causés à un véhicule emprunté, par un membre, dans l'exercice d'une activité sanctionnée, seront tout d'abord couverts par l'assurance du propriétaire du véhicule. S'il y a insuffisance d'assurance de la police primaire, la police de l'Association des scouts pourra, possiblement, servir à payer l'excédent.

11.4 Blessures corporelles subies lors d'un accident automobile

Tout citoyen du Québec est couvert, par la SAAQ, pour les blessures subies dans un accident d'automobile partout dans le monde, peu importe l'endroit, qu'il soit responsable ou non de l'accident. Pour les autres provinces, cela est selon les législations des provinces concernées.

Pour un résident d'une autre province impliqué dans un accident au Québec, c'est la SAAQ qui indemnise sauf pour les résidents de l'Ontario, du Manitoba et de l'Alberta. Pour un résident d'une autre province, impliqué dans un accident ailleurs qu'au Québec, ce sont les lois du lieu de l'accident qui s'appliquent. La police d'assurance s'adapte toujours aux lois du pays de l'accident.

D'autres informations sont également disponibles sur le site de la Loi sur l'assurance automobile.



Il est entendu que les véhicules hors route (motoneiges, VTT et autres véhicules destinés à circuler en dehors des chemins publics) sont régis par Loi sur les véhicules hors routes (LVHR) donc ne sont pas sujets aux informations du présent document.

L'ASC vous recommande de ne pas utiliser de véhicules personnels (le vôtre ou emprunté) pour vos activités scouts. Un véhicule loué, avec l'achat d'une police chez le locateur, sera toujours à votre plus grand avantage.

12. Résumé de ce qui n'est pas couvert

- Vol ou bris des biens personnels ou tous matériels de groupe
- Frais en deçà de la franchise de 5 000 \$ en responsabilité civile générale
- Location, matériel
- Franchise d'une assurance personnelle
- Frais d'assurances facturés par la compagnie de location
- Tous dommages matériels ou corporels survenus sur les routes (couvert par la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) et les assurances du propriétaire du véhicule

13. Activités « à haut risque » non couvertes par les assurances de responsabilité civile de l'Association

À titre d'exemple et de façon non limitative :

- Parachutisme/parapente/paravoile
- Vol en ultraléger ou autre activité similaire
- Toute course de véhicules motorisés
- Bungee
- Paintball ou autres activités similaires où les participants lancent des projectiles sur leurs adversaires
- Sports de combat
- Manipulation de pièces pyrotechniques



En cas de doute, il est toujours préférable de vérifier auprès de l'Association des Scouts du Canada avant de faire l'activité !

Annexe 1

Résumé de la police d'assurance accident

Le texte qui suit est un sommaire et non une copie de la police d'assurance accident de l'Association des scouts du Canada. Pour toute réclamation, prière de vous référer au texte intégral disponible auprès de l'Association des Scouts du Canada.

Indemnités

Cette police inclut les indemnités de décès accidentel et de rapatriement, de mutilation, de paraplégie, quadriplégie ou hémiplégie, de réadaptation et de frais dentaires. Les frais médicaux et paramédicaux, de transport ambulancier, de médicaments ainsi que les frais engagés pour réparer ou remplacer des lunettes à la suite d'un accident sont également inclus.

****ATTENTION**** Si vous détenez une assurance accident, vous devez tout d'abord, présenter votre réclamation à cet assureur. La police d'assurance de l'Association des scouts du Canada interviendra, après cette assurance primaire, s'il y a lieu.

Les montants et plafonds des indemnités varient selon leur nature. Pour avoir plus de détails ou pour connaître les montants accordés pour une indemnité précise, écrivez à infoscout@scoutsducanada.ca.

Restrictions

La police est entièrement soumise aux règlements fédéraux et provinciaux en matière d'assurance maladie et d'assurance hospitalisation. Les indemnités accordées au titre des garanties de frais hospitaliers et médicaux sont réduites de tout montant touché en vertu de tout programme fédéral ou provincial procurant une assurance semblable. En vertu de cette condition nous vous recommandons, lors de séjours à l'extérieur du pays, de souscrire à une assurance voyage maladie de groupe ou individuelle.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Croix bleue du Québec
- Axa Assurances
- Régie de l'assurance-maladie du Québec

Déplacement pour assister aux réunions

Cette police couvre les membres durant le voyage aller-retour aux réunions ou activités autorisées.

Prestations en cas d'invalidité causée par un accident

Cette police offre aux membres adultes et qui occupent un emploi rémunéré, une prestation hebdomadaire égale à 85 % de leur revenu de toute provenance, jusqu'à un maximum de 200 \$ par semaine pour une période maximale de 26 semaines, après un délai de carence de 14 jours.

Les bénévoles qui n'ont pas d'emploi rémunéré sont admissibles à une prestation de 100 \$ par semaine pour une période maximale de 26 semaines, après un délai de carence de 14 jours.

Exclusions

Cette police ne garantit pas la perte qui provient ou résulte de certaines causes comme le suicide, la guerre, l'usage de drogues ou de médicaments non prescrits par un médecin. Pour connaître le détail de toutes les exclusions, écrivez à infoscout@scoutsducanada.ca.

Demande d'indemnisation

Remplissez le formulaire Rapport d'incident/accident disponible sur www.scoutsducanada.ca et sur la plupart des sites Web de districts, et faites-le parvenir dans les 48 heures suivant le sinistre à infoscout@scoutsducanada.ca ou par télécopieur au 514 254-1946.

Par la suite, veuillez faire parvenir les originaux concernés, par la poste à :

Association des scouts du Canada

7331 rue Saint-Denis

Montréal (Québec) H2R 2E5

Attention : Aucun règlement ne sera effectué à moins que la compagnie n'ait été avisée dans les 30 jours qui suivent l'accident. Les factures doivent accompagner l'avis préliminaire ou être envoyées plus tard.



Références utiles

Éducaloi

<https://www.educaloi.qc.ca/capsules/la-responsabilite-civile/>

Guide à l'intention des administrateurs de société à but non lucratif – Fonctions, droits et pratiques

[https://www.ic.gc.ca/eic/site/cilp-pdci.nsf/vwapj/Primer_fr.pdf/\\$FILE/Primer_fr.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/cilp-pdci.nsf/vwapj/Primer_fr.pdf/$FILE/Primer_fr.pdf)

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/c-7.75/page-1.html>

Services médicaux rendus au Québec pour résidents d'autres provinces

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/410-services-medicaux-residents-autres-provinces-territoires/410_admissi_personnes.pdf

Loi sur l'assurance automobile

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/A-25.pdf>

Loi sur les véhicules hors routes (LVHR)

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?file=/V_1_2/V1_2.htm&type=3



2001 McGill College Avenue, Suite 2200, Montreal, QC H3A1G1
T. (514) 843-3632 | 1 (800) 465-2842 | F. (514) 843-3842



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'ASSURANCE

Le présent document atteste à :

(Nom de l'organisation demandant une preuve d'assurance) _____

Adresse : _____

Télécopieur et/ ou adresse courriel d'envoi du certificat : _____

que sous réserve des conditions et exclusions des contrats ou notes de couverture, les assurances suivantes sont en vigueur à ce jour et ont été émises pour couvrir comme suit :

Nom de l'assuré : **ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**
7331 rue Saint-Denis, Montréal QC H2R 2E5

Nom du Groupe et District : _____

Nom du responsable : _____

N° tél : _____

Courriel : _____

Description de l'événement : _____

Lieu de l'événement : _____

Adresse (lieu de l'événement) : _____

Date(s) : _____

Type d'assurance	Assureur	N° de police	Période d'assurance	Limites d'assurance (devises canadiennes)	
Assurance Responsabilité civile générale	Markel Canada Ltée autorisée par certains souscripteurs Lloyd's sous le numéro MKL2023001	CAS6905098-4	1 ^{er} mars 2023 au 1 ^{er} mars 2024	10 000 000 \$	Par sinistre pour blessures corporelles et dommages matériels pour lesquelles l'assuré est tenu légalement responsable
				10 000 000 \$	Produits et/ou opérations complétés
				5 000 000 \$	Responsabilité locative
				5 000 \$	Franchise – par sinistre sur dommages matériels et blessures corporelles

ASSURÉ ADDITIONNEL (NOM LÉGAL):

SI VOUS AVEZ UNE LISTE JOINTE, VEUILLEZ COCHER

- | | |
|----------|----------|
| 1. _____ | 4. _____ |
| 2. _____ | 5. _____ |
| 3. _____ | 6. _____ |

IL EST ENTENDU ET CONVENU QUE LE(S) ORGANISME(S) CI-DESSUS EST(S) AJOUTÉ(S) COMME ASSURÉ(S) ADDITIONNEL(S), MAIS SEULEMENT EN REGARD DES OPÉRATIONS DE L'ASSURÉ NOMMÉ PLUS HAUT. CE CERTIFICAT S'APPLIQUE À TOUS LES MEMBRES ET LE PERSONNEL AUTORISÉS DE L'ASSURÉ OPÉRANT SELON LES CAPACITÉS DES FONCTIONS.

a/s de Association des Scouts du Canada, 7331 rue Saint-Denis, Montréal QC H2R 2E5

T : 514 252-3011 / 866 297-2688 Téléc. : 514 254-1946 courriel : infoscout@scoutsducanada.ca / Site Internet : www.scoutsducanada.ca

Cette demande de certificat a été approuvée par (Personne responsable): _____

Date : _____



RAPPORT D'INCIDENT / ACCIDENT

QUAND DOIT-ON REMPLIR UN RAPPORT D'INCIDENT/ ACCIDENT?

Lorsqu'un incident / accident survient, que cet événement cause des blessures ou des dommages à un membre ou à des tiers et/ou que la responsabilité du membre peut être mise en cause, il est obligatoire de remplir un rapport d'incident/accident car on ne sait jamais ce qui peut survenir par la suite.

Ce rapport doit être rempli aussitôt qu'un incident ou accident se produit, par un adulte en fonction de responsabilité (responsable d'unité, chef de groupe, son adjoint), concerné de près ou de loin par l'événement ou ayant assisté à l'incident ou accident.

Le rapport devra être transmis dans un délai de 48h au centre national par courriel à l'adresse suivante : infoscout@scoutsducanada.ca

POURQUOI DOIT-ON REMPLIR UN RAPPORT D'INCIDENT/ ACCIDENT?

Le rapport d'incident / accident a pour objet de relater les faits tels qu'ils se sont passés lors de l'événement afin que les assureurs de l'Association des Scouts du Canada puissent couvrir les frais liés à l'incident (en cas d'accident, l'assurance de l'ASC intervient en 2^{ème} lieu après l'assurance personnelle du membre) ou pour fournir la protection juridique requise si l'Association ou à l'un de ses membres est mis en cause.

COMMENT DOIT-ON REMPLIR UN RAPPORT D'INCIDENT/ ACCIDENT?

Pour tout événement (incident ou accident), il faut :

- Relater les faits tels qu'ils se sont produits et non les interpréter;
- Ne jamais établir sa responsabilité ou celle d'un autre, car il appartient seulement à la Cour de la déterminer;
- Être le plus précis possible dans le rapport des faits;
- Obtenir les coordonnées des victimes/ blessés et des témoins;
- Si nécessaire faire établir un rapport de l'incident / accident par la police locale.

Si le présent formulaire n'est pas suffisant pour relater l'incident / accident dans son intégralité, inscrivez tous les détails sur une autre feuille, annexée au présent rapport.

Pour toute information, prière de communiquer avec le Centre national de l'Association des Scouts du Canada :

7331 rue Saint-Denis, Montréal (Québec), H2R 2E5

Tél. : (514) 252-3011

Fax. : (514) 254-1946

Courriel : infoscout@scoutsducanada.ca

Association des Scouts du Canada

7331, rue Saint-Denis

Montréal (Québec) H2R 2E5

514 252-3011 · 1 866 297-2688

RAPPORT D'INCIDENT / ACCIDENT

Veuillez écrire lisiblement

RENSEIGNEMENTS SUR LA VICTIME/ BLESSE				
Coordonnées de la personne blessée ou du propriétaire du bien détruit ou endommagé*	Nom		Prénom	Âge
	Indiquer le ou les répondant (s) pour la personne mineure			
	N° civique	Rue	Ville	
	Province		Code postal	
	Téléphone (résidence) () -		Téléphone (travail) () -	
	Courriel			
RENSEIGNEMENTS SUR L'UNITÉ				
Nom de l'unité :				
Branche :				
<input type="checkbox"/> Castors/ Hirondelles <input type="checkbox"/> Louveteaux/ Exploratrices <input type="checkbox"/> Aventuriers <input type="checkbox"/> Éclaireurs/ Intrépides <input type="checkbox"/> Pionniers <input type="checkbox"/> Routiers				
District auquel appartient l'unité :				
Coordonnées de la personne responsable de l'unité	Nom		Prénom	
	Téléphone où l'on peut vous rejoindre () -		Courriel	
Nom de l'animateur ou de l'animatrice responsable au moment de l'accident (si différent)				
DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT				
Date de l'incident ou de l'accident		Heure	Conditions atmosphériques	
Nature de l'activité				
Lieu de l'activité				
Lieu exact de l'incident ou de l'accident				
Description de l'incident ou de l'accident (Inclure une note si l'espace est insuffisant) :				
IDENTIFICATION DES TÉMOINS DE L'INCIDENT OU DE L'ACCIDENT				
Nom	Prénom	Téléphone () -	Courriel	
Nom	Prénom	Téléphone () -	Courriel	

*Si un véhicule est impliqué, veuillez fournir en annexe le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire et/ou du conducteur.

DESCRIPTION DE LA BLESSURE

Partie du corps blessée : (Sur le schéma, entourer la partie du corps blessée avec l'option «surligner le texte»)



Nature de la blessure :

Brûlure Chute Étouffement Engchure Saignement Perte de conscience Foulure/entorse
 Éraflure Coupure Commotion Fracture Ecchymose Réaction allergique Autres :

DESCRIPTION PRÉCISE DES ACTIONS PRISES SUITE À L'INCIDENT/ ACCIDENT

Nature des premiers soins dispensés :

Soins donnés par : (Nom et fonction)		Heure et nom du répondant :	
Les parents ont été avisés : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Heure et nom du répondant :	
Info-Santé a été contacté : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Heure :	
Le membre a été transporté par ambulance : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Nom de l'hôpital et ou du médecin - Barrer la case si non applicable	
Le membre a été référé à un médecin : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Si l'événement a été rapporté à un corps policier	Nom du corps de police		No. dossier :
	Nom du policier responsable du dossier		Téléphone () -
Coordonnées de la personne qui a rédigé le présent rapport	Nom		Prénom
	Fonction dans le scoutisme		
	Téléphone où l'on peut vous rejoindre () -		Courriel
	Signature		Date

Retournez ce formulaire à :
 Association des Scouts du Canada
infoscout@scoutsducanada.ca

Un très sincère merci !

L'Association des Scouts du Canada vous remercie de votre engagement et **vous souhaite la bienvenue dans le monde du scoutisme**. Nous croyons que ce guide contribuera à vous donner les outils nécessaires afin que cette expérience soit des plus satisfaisantes autant pour vous que pour les jeunes.

Ce sont des bénévoles comme vous qui contribuent à créer un monde meilleur jour après jour.

Encore une fois merci de votre dévouement, nous espérons que vous saurez trouver tout le soutien dont vous pourriez avoir besoin auprès de notre organisation et de nos membres.

Communications

Infolettre

Chaque mois, vous recevrez notre infolettre Scouts en Action dans laquelle vous retrouverez des articles sur l'actualité scout, des nouveautés, des rabais et des concours.

Site internet

Visitez le site internet de l'Association des Scouts du Canada afin de suivre nos actualités et d'accéder à de nombreuses ressources et informations : scoutsducanada.ca

Médias sociaux

-  facebook.com/scoutsducanada
-  youtube.com/channel/UCo48Fd-mGeNa4K_tpdHA_A
-  instagram.com/scoutsducanada
-  linkedin.com/company/fondation-des-scouts-du-canada

Coordination rédaction et mise en page

Catherine Prévost

Dany Zamor, Infographiste

Contenu

Nathalie Paré, Commissaire en chef et cheffe de la direction

Isabelle Dufresne-Lienert, Directrice du développement du scoutisme

Contribution

L'Association des Scouts du Canada tient à remercier les districts d'avoir partagé leur matériel.

L'Association remercie également Scouts Canada d'avoir mis à notre disposition certains de leurs documents.



Scouts
du Canada

7331, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Canada H2R 2E5

514 252-3011 · 1 866 297-2688

infoscout@scoutsducanada.ca
scoutsducanada.ca